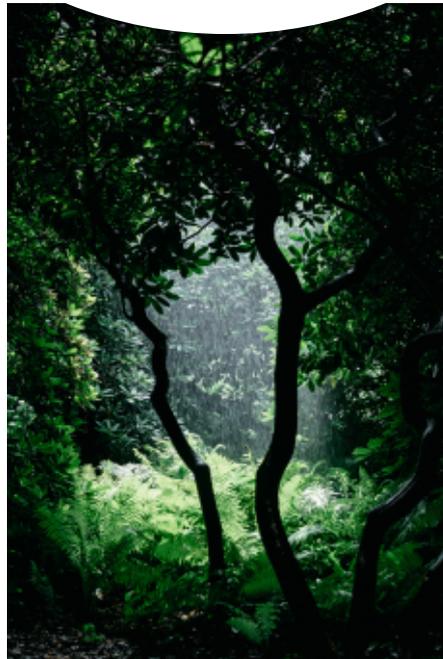




**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt



Bilan d'activité 2021 de la DAAF de La Réunion



Éditorial

L'année 2021 restera marquée par la crise du COVID-19 qui a fortement impacté la vie et les activités de chaque citoyen, avec en premier lieu pour l'État la nécessité de protéger les français de cette pandémie mondiale, mais également de préserver l'activité économique et particulièrement l'agriculture et l'agroalimentaire, qui ont permis de satisfaire les besoins alimentaires des Réunionnais.

Le bilan d'activité de l'année 2021 de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de La Réunion présente les missions, conduites sous l'autorité du préfet, mettant en œuvre les politiques publiques départementales, régionales, nationales et européennes portées par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, par le Ministère des outre-mer et par l'office des outre-mer l'ODEADOM.

Permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes, accompagner la transformation des modèles de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs et contribuer à la transformation de l'agriculture réunionnaise, telles sont les orientations majeures fixées par le Président de la République aux filières de production. Ceci est particulièrement important à La Réunion qui, compte-tenu de sa situation géographique au sein de l'océan Indien, ne peut pas totalement dépendre des importations pour satisfaire les besoins alimentaires de sa population.

Le préfet a animé le Comité de transformation de l'agriculture, à la demande du Président de la République, et il a rendu ses conclusions en juin 2021. Le plan "France Relance" a été mis en œuvre pour accompagner la reprise économique à La Réunion et le plan régional de la forêt et du bois a été validé à l'unanimité de la CRFB et signé du ministre en charge de l'agriculture.

La DAAF accompagne les filières et les entreprises pour soutenir la création de valeur ajoutée, la compétitivité et le maintien d'un haut niveau de sécurité sanitaire, ainsi que la formation des nouvelles générations d'actifs dans les établissements d'enseignement agricole. Une priorité est donnée à l'installation des jeunes agriculteurs dans un contexte difficile. La préservation des terres agricoles de La Réunion est une condition sous-jacente de l'ensemble de ces objectifs, pour tendre vers l'autonomie alimentaire.

L'État a tenu à être réactif et proche du terrain dans la mise en œuvre des plans de soutien conjoncturels liés à la sécheresse et aux inondations qui ont affecté La Réunion.

La DAAF a veillé au paiement, dans les délais, des aides publiques, en particulier celles de la politique agricole commune (PAC), du POSEI/CIOM, du FEADER, mais aussi celles du plan France Relance, qui sont essentielles au développement des exploitations agricoles, des entreprises et des filières réunionnaises.

La DAAF encourage la durabilité de l'agriculture, la promotion d'une alimentation saine, accessible et de qualité, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, le maintien d'une sécurité sanitaire de haut niveau dans les filières animales et végétales et de l'alimentation. L'année 2021 a également permis de valoriser le recensement général de l'agriculture dont les premiers résultats ont été publiés en décembre.

Je souhaite remercier l'ensemble de la communauté de travail de la DAAF pour le travail accompli et l'investissement personnel et collectif qui a permis de réaliser toutes nos missions, en 2021, malgré la crise du Covid-19.

De nouvelles perspectives s'ouvrent en 2022 et la DAAF veillera à mettre en œuvre, de façon efficace, les politiques publiques de l'État et accompagner les réformes.

Le 7 janvier 2022.

Pascal AUGIER

Editorial

1 La Réunion en quelques chiffres - 7

2 Les axes stratégiques de la DAAF en 2021 - 11

- 2.1 - La feuille de route du préfet en 2021
- 2.2 - La feuille de route de la DAAF en 2021
- 2.3 - Les conclusions du comité de transformation de l'agriculture réunionnaise

3 Structurer et dynamiser les filières agricoles, agroalimentaires et forestières - 15

- 3.1 - La filière Canne-Sucre-Rhum-Énergie, les filières animales et fruits/légumes
- 3.2 - Les filières agroalimentaires et l'export
- 3.3 - La filière forêt-bois : le PRFB, une feuille de route pour la filière forêt-bois
- 3.4 - La préservation du foncier et des terres agricoles
- 3.5 - Le plan France relance : quelques exemples d'appui aux filières
 - 3.5.1 - *Le bien-être animal dans les bâtiments d'élevage*
 - 3.5.2 - *La mûrisserie de banane LM Pack*
 - 3.5.3 - *L'atelier de menuiserie Tradition-Bardeaux*
 - 3.5.4 - *La pépinière de l'ONF*

4 La politique régionale de l'alimentation - 25

- 4.1 - L'autonomie alimentaire des outre-mer
- 4.2 - La restauration collective scolaire
- 4.3 - La lutte contre le gaspillage alimentaire
- 4.4 - Le Programme d'actions de lutte contre le diabète

5 Accompagner l'agriculture dans la transition écologique et alimentaire - 31

- 5.1 - La transmission d'exploitation et l'installation en agriculture
- 5.2 - Les aides publiques à l'agriculture, l'agro-alimentaire et la forêt
- 5.3 - La calamité agricole liée à la sécheresse
- 5.4 - L'agroécologie, les GIEE et les bonnes pratiques agricoles
- 5.5 - L'agriculture biologique
- 5.6 - La réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- 5.7 - La gestion et la valorisation des biomasses et des MAFOR
- 5.8 - L'agriculture, productrice d'énergie renouvelable par la valorisation de la fibre de canne
- 5.9 - Le plan « enseigner à produire autrement » pour les transitions et l'agroécologie
- 5.10 - Un appui à la recherche et aux réseaux d'innovation et de transfert agricole (RITA)

6**Sécuriser la qualité des productions animales et végétales - 43**

- 6.1 - La gouvernance sanitaire
- 6.2 - La sécurité sanitaire des aliments
- 6.3 - Le Plan Global de Maîtrise Sanitaire de l'élevage Bovin (PGMSB)
- 6.4 - La lutte contre les organismes nuisibles à La Réunion
- 6.5 - Les contrôles en santé publique et environnement
- 6.6 - La lutte contre la délinquance sanitaire
- 6.7 - La protection sanitaire et phytosanitaire aux frontières : mise en place des nouvelles règles d'export des fruits en 2021

7**Lutter contre l'errance et la maltraitance animale - 51**

- 7.1 - La lutte contre l'errance animale
- 7.2 - La lutte contre la maltraitance animale

8**La DAAF, autorité académique de l'enseignement agricole - 55**

- 8.1 - Les orientations ministérielles pour l'enseignement agricole à la rentrée 2021/2022
- 8.2 - L'enseignement agricole à La Réunion
- 8.3 - La mise en œuvre du PREA 2021-2025
- 8.4 - Les résultats aux examens de la session 2020/2021
- 8.5 - La rentrée scolaire 2021-2022
- 8.6 - L'expertise française en ingénierie des dispositifs de formation dans les pays de la zone de l'océan Indien
- 8.7 - Le plan de relance : quelques exemples dans l'enseignement agricole

9**Diffuser l'information statistique, économique et territoriale - 63**

- 9.1 - Le recensement de 2020 : évolution de l'agriculture à La Réunion
- 9.2 - Bilan des importations des produits alimentaires
- 9.3 - Les publications statistiques et économiques et les fiches sur les filières agricoles, agroalimentaires et forestières
- 9.4 - Les études de la DAAF

10**La vie interne de la DAAF - 69**

- 10.1 - La mise en œuvre du secrétariat général commun, depuis le 1er janvier 2021
- 10.2 - Le plan qualité de vie au travail à la DAAF
- 10.3 - Le plan égalité-diversité à la DAAF



1



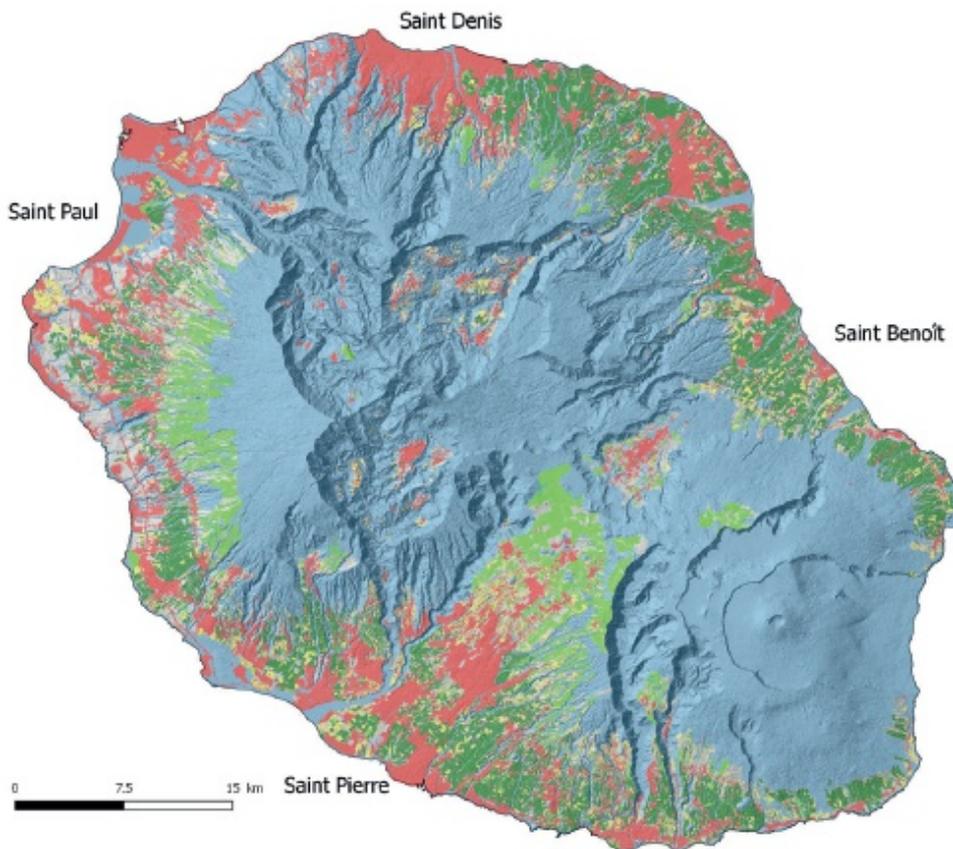
La Réunion en quelques chiffres



Département d'outre-mer de l'océan Indien situé à 9 180 km de Paris, La Réunion est une île de 2 500 km². Son relief montagneux et son climat tropical ont façonné les paysages.

Les espaces naturels couvrent 70% de sa surface, dont 150 000 ha sont situés au cœur du Parc National de La Réunion. L'agriculture doit conserver sa place entre la pression de l'urbanisation et la préservation des espaces naturels : la surface agricole utilisée (SAU) représente 38 650 ha, soit 16% du territoire ou encore 0,45 ha (453m²/hab) pour contribuer à nourrir chacun des 857 000 habitants de La Réunion.

Une superficie agricole utilisée restreinte : 453 m²/hab



Légende

Surface agricole utilisée : 38 651 ha

■ Canne à sucre : 21 349 ha

■ Surfaces fourragères : 10 715 ha

■ Fruits, légumes, tubercules, PAPAM, horticulture, et autres : 6 587 ha

Zones non mobilisables

■ En raison du contexte naturel

■ En raison de l'urbanisation

Source : Base d'occupation du sol - Recensement agricole 2020 (chiffres provisoires)

Malgré la SAU restreinte, l'agriculture et l'agroalimentaire occupent une place importante dans l'économie réunionnaise.

Pour ne retenir que les chiffres clés :

L'agriculture joue un rôle social : elle représente l'équivalent de l'emploi à temps plein de 10 200 personnes, auxquelles s'ajoute la main d'œuvre occasionnelle ou saisonnière. La production agricole compte près de 6 300 exploitations, avec une surface moyenne de 6,2 ha. Elle contribue à hauteur de 1,4 % du PIB de La Réunion (PIB Réunion 2020 = 19,1 Milliards). Sans atteindre l'autonomie alimentaire, la production agricole couvre environ 70% du marché intérieur en produits frais locaux, tant en fruits et légumes que produits animaux. Les entreprises de l'industrie agroalimentaire (hors artisanat commercial) emploient quant à elles près de 4 000 salariés, soit 39% de l'emploi manufacturier régional. Elles réalisent un chiffre d'affaires de 1,3 milliard d'euros et contribuent à près de 6% de la création de richesse (4% en métropole).

6 300
exploitations

SAU
38 650 ha,
16% du
territoire

10 200 emplois
à temps plein

La canne à
sucre
21 350 ha

La canne à sucre représente environ 30% de la valeur de la production agricole annuelle. Elle demeure un pilier de l'économie agricole de l'île, par :

- son importance territoriale, en termes de surface (21 350 ha) et d'emplois (plus de 2 700 planteurs, et au total presque 14 000 emplois liés au secteur canne, sucre et rhum, en incluant la production d'énergie) ;
- l'exportation de sucre qui représente 15% des exportations en valeur (second poste d'exportation de La Réunion), et celle du rhum (7%).

Sucre
2^{ème} poste
d'exportation

La filière fruits et légumes représente un peu plus du tiers de la valeur de la production agricole réunionnaise. On estime la production annuelle à 52 300 tonnes de légumes, et 34 400 tonnes de fruits. La production locale couvre 68% des besoins en légumes frais et 58% en fruits frais.

Légumes
52 300 t/an

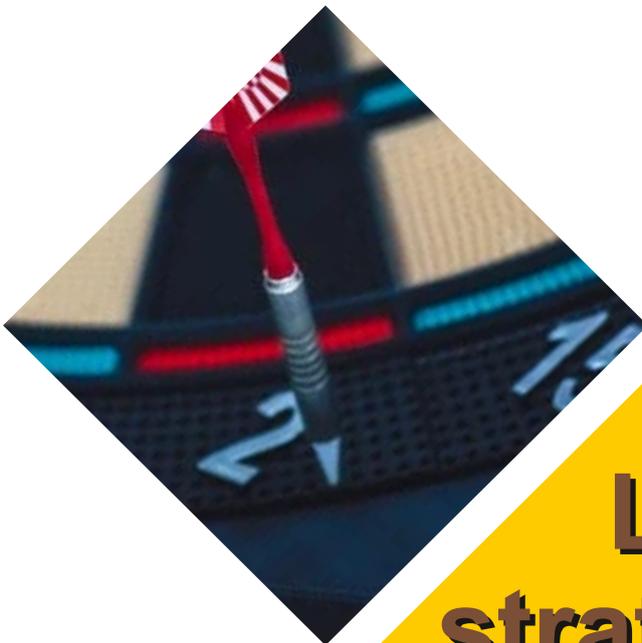
Fruits
34 400 t/an

130 millions
d'œufs/an

viande
33 000 t/an

Les filières animales représentent également un tiers de la valeur de la production agricole réunionnaise. Plus de 33 000 tonnes de viande sont produites localement ainsi que 130 millions d'œufs et plus de 17 millions de litres de lait.





**Les axes
stratégiques de
la DAAF en
2021**



2.1 - La feuille de route du préfet en 2021

Le Premier ministre a signé la feuille de route du préfet le 28 septembre 2021

Dans une instruction datée du 19 avril 2021, le Premier ministre a fixé les objectifs et les attendus des feuilles de routes des préfets, adaptées aux spécificités de chaque territoire. Elles visent à renforcer le rôle de représentant du Gouvernement dans le département de La Réunion avec une visibilité de long terme, et à renforcer le rôle de pilote et d'intégrateur des services et opérateurs de l'État.

Ainsi, dans le champ des missions de la DAAF, le Premier ministre a fixé les objectifs suivants au préfet de La Réunion, pour la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires.

Au premier rang de celles-ci figure le déploiement du plan France Relance qui a fait l'objet d'une forte mobilisation des services en 2021 pour accompagner les porteurs de projets.

Garantir 50 % de produits de qualité durables et bio dans la restauration collective

La loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 (dite «EGALIM») fixe des seuils d'approvisionnement pour la restauration collective applicables dès le 1er janvier 2022. Ces seuils ont été adaptés au contexte spécifique de La Réunion : 20% de produits durables et de qualité, dont 5% de produits issus de l'agriculture biologique.

Lutter contre l'artificialisation des sols et contre l'étalement urbain

L'État a organisé, le 2 décembre 2021, un colloque régional sur les enjeux et les outils de maîtrise du foncier, conjointement avec le Conseil départemental et le Conseil régional. Cette initiative s'inscrit dans les nouvelles orientations fixées par la loi Climat et Résilience et notamment la perspective du « zéro artificialisation nette ». Ce colloque a permis de partager les objectifs et les moyens de conciliation de la préservation des espaces agricoles, naturels, forestiers et littoraux et le développement d'activités économiques, de production agricole en vue de tendre vers la souveraineté alimentaire, de construction de logements, d'aménagements urbains ou encore de préservation de la biodiversité pour contribuer à la résilience des territoires au changement climatique.

Mettre en œuvre des actions retenues par le comité de transformation de l'agriculture réunionnaise

L'enjeu est l'augmentation des volumes de production agricole réunionnaise, afin de répondre à la demande locale en substitution aux imports, l'amélioration de la productivité, la création de valeur. Il s'agit de moderniser le secteur agricole et d'améliorer sa compétitivité, tout en répondant à un enjeu social fort sur l'emploi et aux enjeux environnementaux.

Poursuivre le plan global de maîtrise sanitaire de la filière bovine

La mise en œuvre du plan global de maîtrise sanitaire de la filière bovine est une priorité pour les professionnels des filières viande et lait. Ce plan comporte notamment un volet d'assainissement en quatre ans de la leucose bovine, ce qui permettra de dynamiser la consommation de boeuf local.

2.2 - feuille de route de la DAAF en 2021

Le 27 janvier 2021, le préfet a signé la feuille de route de la DAAF pour l'anne 2021.

Pour accompagner les filières agricoles, agroalimentaires et forestières, la DAAF a mis en oeuvre :

- Le Plan France Relance, composé de 21 mesures pour les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier. A La Réunion, en 2021, plus de 500 dossiers auront été accompagnés pour un montant de près de 25 M€ d'aides de l'Etat;
- les actions retenues par le comité de transformation de l'agriculture réunionnaise ;
- le logo RUP pour les filières de production animale et le label HVE pour les filières fruits et légumes, afin que celles-ci puissent répondre aux appels d'offres de la restauration collective publique (article 24 de la loi EGALIM) ;
- l'instruction du soutien aux agriculteurs touchés par la sécheresse de 2020, avec 2,95M€ d'indemnisation versés à 547 bénéficiaires;
- le paiement, dans les délais, des aides de la PAC;
- l'instruction des dossiers FEADER;
- la mise en œuvre du Programme Régional Forêt-Bois.

La préservation du foncier agricole est une priorité et en collaboration avec la DEAL, la DAAF a organisé un colloque sur les enjeux du foncier à La Réunion, le 2 décembre 2021, visant à sensibiliser les élus et les professionnels.

En 2021, la DAAF a engagé des actions relevant de la **sécurité sanitaire de l'alimentation, des productions animales et végétales**. C'était la seconde année du Plan Global de Maîtrise Sanitaire Bovine, visant à réduire les mortalités, lutter contre les insectes vecteurs et assainir quatre maladies prioritaires, dont la leucose bovine.

La DAAF a veillé à la sécurité sanitaire de l'exportation de fruits (ananas, litchis, fruits de la passion) et elle a contribué à la mise en oeuvre de dispositifs de traitement post-récolte à la vapeur pour les mangues pour éviter la diffusion de la mouche des fruits.

Un décret d'application fixe **les seuils de la loi EGALIM** applicables dans les territoires ultramarins à compter du 1er janvier 2022. La DAAF contrôle les points de restauration commerciale et collective pour assurer le bon respect de la réglementation et la bonne application des préceptes nutritionnels.

Sur **le bien-être animal**, la DAAF a engagé un travail avec les filières d'élevage, visant le bon respect de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Pour les animaux domestiques, le **plan de lutte contre la maltraitance animale** a été mis en oeuvre.

Pour actualiser **les données statistiques de l'agriculture réunionnaise**, la DAAF a organisé jusqu'en mars 2021 le recensement agricole de l'ensemble des exploitations réunionnaises. Les premiers résultats ont été ddiffusés à la presse et au public en décembre 2021. Ils sont disponibles sur le site internet de la DAAF.

En tant **qu'autorité académique pour l'enseignement agricole**, la DAAF met en œuvre le Projet Régional de l'Enseignement Agricole.

2.3 - Les conclusions du comité de transformation de l'agriculture réunionnaise

Le Président de la République a demandé au préfet d'animer le comité de transformation de l'agriculture réunionnaise

Lors de sa visite officielle à La Réunion, le 25 octobre 2019, le Président de la République a demandé aux départements d'outre-mer de tendre vers une plus grande autonomie alimentaire à l'horizon 2030, avec un modèle agricole répondant aux attentes des citoyens et des consommateurs, en faisant évoluer les produits en qualité et en créant plus de valeur ajoutée. Les enjeux en termes d'emploi, ainsi que la résilience de ces modèles agricoles ultramarins et le respect de l'environnement et des normes sanitaires, doivent être pris en considération.

A la demande du Président de La République, le comité de transformation de l'agriculture réunionnaise a été installé par le préfet, le 28 janvier 2020, en présence du délégué interministériel à la transformation agricole des Outre-Mer. Il a été réuni à sept reprises au cours des années 2020 et 2021.

Le préfet a transmis un rapport de synthèse aux ministres en charge des outre-mer et de l'agriculture le 26 juin 2021.

Le rapport présente successivement les stratégies proposées par les filières fruits et légumes, élevage et canne, qui représentent chacune environ 1/3 du chiffre d'affaires de la production réunionnaise.

Un résumé des propositions et des analyses est présenté en première partie du rapport de synthèse avec des tableaux chiffrés et détaillés, par année, pour bien appréhender les trajectoires proposées par les filières professionnelles jusqu'en 2030 et les soutiens financiers sollicités pour la période. Le rapport aborde également les leviers d'action et les politiques publiques pour mettre en œuvre la stratégie proposée pour La Réunion.

Le préfet a rappelé que l'équilibre financier de ces scénarios devait permettre de maintenir un revenu décent pour les agriculteurs en prenant en considération (1) les marges de compétitivité à chaque maillon des filières, (2) la création de valeur sur les différents produits issus de la canne, des fruits et légumes et des productions animales et enfin (3) les aides publiques permettant de compenser les handicaps structurels ultramarins et d'investir pour moderniser les filières.

Parallèlement, les ministres ont tenu à publier, en 2021, les rapports des missions d'inspection générale, diligentées pour accompagner les évolutions attendues, d'une part sur l'autonomie alimentaire et d'autre part sur le modèle économique de la filière sucrière.



3



**Structurer et dynamiser
les filières agricoles,
agroalimentaires et
forestières**



3.1 - La filière Canne-Sucre-Rhum-Energie, les filières animales et végétales

Une année 2021 difficile pour la filière canne, les autres filières poursuivent leur progression

La campagne de production de la canne en 2021 est caractérisée par une faible récolte, de l'ordre de 1,5 million de tonnes, plus basse que la moyenne décennale et une richesse en sucre de l'ordre de 13,16. Ces mauvais résultats, en partie liés aux aléas climatiques (sécheresse) et à d'autres raisons plus structurelles, et cumulés aux hausses des prix de l'énergie et des intrants agricoles, ont un impact négatif sur le revenu des planteurs et sur le résultat des sucreries.

Les services de la DAAF sont fortement mobilisés pour accompagner les démarches de création de valeur autour de la canne qui ont été actées par le comité de transformation de l'agriculture. Celles-ci portent sur des itinéraires techniques innovants (canne mixte) des produits à haute valeur ajoutée (sucres spéciaux et bio) et des coproduits de l'industrie du sucre (énergie renouvelable, rhum).



Coupe manuelle de la canne

De leur côté, les filières d'élevage gardent une très bonne dynamique avec des productions en progression en 2021, notamment pour la volaille, la viande bovine et le porc. La crise liée au COVID 19 a démontré que ces filières sont solides parce qu'elles sont structurées autour d'une interprofession complète, et qu'elles bénéficient de la confiance du consommateur réunionnais qui s'est tourné vers les productions locales. Ces filières participent à l'objectif d'atteinte de l'autonomie alimentaire, tel qu'il a été fixé par le Président de la République.

Dans ce cadre, la DAAF mobilise tous les outils dont elle a la gestion, en lien avec l'ODEADOM, le POSEI, le FEADER, ainsi que la mise en oeuvre de mentions valorisantes telles que le logo RUP.

Les filières d'élevage ont démontré durant cette crise sanitaire de fortes capacités de résilience et d'adaptation au contexte environnant. Il est ainsi à noter la mise en oeuvre, sous l'égide de l'État, de deux dispositifs particulièrement vertueux : le protocole de modulation, dont l'objectif est de parvenir à maîtriser la brutale augmentation du coûts des matières premières pour la fabrication d'aliments pour animaux tout en préservant le revenu des éleveurs, et les Cotisations Interprofessionnelles Etendues (C.I.E.), qui visent à proposer une contribution financière plus juste et équitable de l'ensemble des maillons des filières et permettre un meilleur accompagnement des actions de développement de la production locale.

Les filières fruits et légumes poursuivent aussi une belle progression notamment via les organisations de producteurs. Malgré la crise du fret engendrée par la pandémie et la raréfaction des cargos et avec l'appui des aides de l'État, 3 653 tonnes de fruits ont pu être exportées en 2020/2021 (2 950T en 2017, 3482T en 2018, et 3 799T en 2019). On note également une progression significative des investissements agro-industriels instruits par la DAAF dans ce secteur grâce aux importantes subventions apportées par le FEADER et par le plan France Relance. Enfin, en août 2021, la Commission européenne a attribué l'Indication géographique protégée (IGP) à la vanille de La Réunion : ce signe de l'origine et de la qualité met en avant ce produit unique cultivé et transformé au cœur de La Réunion.

3.2 - Les filières agroalimentaires et l'export

L'industrie agroalimentaire tient une place significative dans l'industrie locale ; elle représente 6% de la production de richesse, ou valeur ajoutée, contre 4% en métropole. L'agroalimentaire est le 1er secteur industriel de La Réunion, avec 39% des emplois du secteur manufacturier. L'industrie agroalimentaire repose sur un tissu de 352 établissements, dont 2 appartenant à des groupes de dimension internationale. Ces entreprises emploient 4 473 salariés, effectif en progression de 8% depuis 2015.

Une part importante de ces industries transforme les produits issus de l'agriculture réunionnaise, en particulier de la canne (sucre, rhum et énergie électrique), de l'élevage (découpe, charcuterie, fromagerie, laiterie, etc.) ou des fruits (jus, confitures, conserves, etc.). Une autre part importe la matière première (céréales, riz, poudre de lait, légumes secs, etc.) est également destinée à être transformée sur place pour l'alimentation animale, la boulangerie, le conditionnement du riz et des légumes secs.

Bilan à mi-parcours du TO - FEADER - 4.2.1. « Outils agro-industriels »

La nouvelle maquette de ce dispositif est de 36,8 M€ d'aides publiques dont 27,6 M€ de FEADER. 56 dossiers ont été déposés à la DAAF pour un montant d'investissements éligibles de 90,065 M€, pour 35,302 M€ de subventions engagées réparties comme suit : 26,477 M€ de FEADER et 8,825 M€ de Contre-parties nationales venant de l'État, du Conseil régional et du Conseil départemental.

Trois produits phares à l'exportation : le sucre, les produits de la pêche et le rhum

Les exportations de biens sont toujours centrées autour de trois produits phares : rhum, sucre et produits de la pêche australe. En 2020, les exportations des produits agroalimentaires ont subi la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales. Les ventes de poissons issus des mers australes (72 millions d'euros, soit 25% des exportations), le sucre (44 millions d'euros) et le rhum (22 millions d'euros) sont en effet en forte baisse, respectivement de -27,0%, -14,9% et -1,6% par rapport à l'année précédente (source Douanes). En particulier, les montants exportés de sucre reculent du fait d'une baisse du cours et d'une mauvaise récolte en 2020. A contrario, les exportations de fruits, les ananas notamment, sont en hausse, à hauteur de 3 millions d'euros.

La Réunion exporte environ 3 653 tonnes de fruits tropicaux vers l'Union européenne - principalement vers la France métropolitaine - soit 2 233 tonnes d'ananas et 1 420 tonnes se répartissant entre letchis et fruits de la passion (source ARIFEL 2021).

L'Union européenne, hors France métropolitaine, reste aussi un partenaire privilégié avec 15% des exportations. La Réunion y exporte ainsi 74% du sucre de canne : l'Espagne, l'Italie et le Portugal en sont les principaux clients.

15% des exportations sont à destination des îles voisines de l'océan Indien, Madagascar et Mayotte. Les aliments pour animaux sont principalement exportés vers Madagascar.

3.3 - La filière forêt-bois :

Le PRFB, une feuille de route pour la filière forêt bois

Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) de La Réunion a été validé par arrêté ministériel le 29 mars 2021. Le PRFB est le document stratégique élaboré par la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), qui couvre tous les sujets en lien avec les forêts, qu'elles soient publiques ou privées, et les produits de seconde transformation du bois.

Il reprend les objectifs du programme national (PNFB) et donne une vision pour les 10 prochaines années. Il se décline en :

5 principes d'attention :

- maintien de la couverture forestière,
- préservation des richesses naturelles de forêts,
- renforcement de l'attrait de fréquentation touristique,
- valorisation du potentiel économique
- développement des talents régionaux.

6 objectifs ciblés :

- le développement du bois d'œuvre,
- le développement du bois-énergie,
- une meilleure connaissance de la forêt privée,
- la rémunération au juste prix les biens et services de chacun des maillons de la filière forêt bois,
- la renaissance des filières,
- le développement de la formation.

4 domaines d'actions :

- la connaissance de la forêt,
- le modèle économique,
- la gestion de la ressource,
- l'animation de la filière forêt-bois.



Ces quatre domaines d'action sont déclinés en 10 fiches actions :

- inventier et décrire les étendues arborées privées,
- préparer un contrat de filière forêt-bois,
- soutenir les investissements pour la mobilisation des bois,
- promouvoir les réalisations et les savoir-faire,
- renouveler la forêt de production,
- construire les itinéraires techniques de mobilisation du bois-énergie,
- valoriser les productions agricoles de forêt,
- accompagner les propriétaires forestiers privés,
- communiquer sur la gestion forestière,
- déployer un plan stratégique de formation.

Les étapes de l'élaboration du PRFB :

Le PRFB découle d'une vision commune partagée par les acteurs de la forêt et des membres de la CRFB. Le PRFB a fait l'objet d'une évaluation environnementale avec un avis de l'Autorité environnementale en septembre 2020. Le Parc National de La Réunion a également validé le PRFB. Il a été soumis à la consultation du public dans les conditions prévues aux articles L120-1 à L120-2 du code de l'environnement (art. L122-1 du code forestier). La CRFB l'a approuvé le 27 janvier 2021. Le ministre l'a signé le 29 mars 2021.

3.4 - La préservation du foncier et des terres agricoles

La préservation et la reconquête du foncier agricole : enjeux majeurs à La Réunion

Le foncier agricole a régressé de 15 000 ha en un peu plus de 30 ans. Il reste aujourd'hui 38650 hectares de surface agricole utilisée (SAU). Si les pertes liées à l'étalement urbain (hors mitage) ont diminué ces dernières années grâce notamment à la mise en place d'outils de régulation tels que le SAR, la CDPENAF, l'érosion de la sole agricole continue.

La préservation et la reconquête du foncier sont donc plus que jamais essentielles au maintien d'une agriculture performante et à l'atteinte des objectifs de souveraineté alimentaire, à l'horizon 2030. Avec seulement 450 m² de SAU par habitant, La Réunion dispose de la plus petite surface des DOM. En comparaison, cette surface est 10 fois plus élevée en Métropole.

Les outils mis en oeuvre La CDPENAF



Eviter le mitage agricole

Le législateur a tenu compte de ces enjeux dans la portée des avis de la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Depuis sa création le 1er décembre 2016, la CDPENAF de La Réunion, s'est réunie à 60 reprises. Elle a examiné 4000 dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme et 4 études préalables de compensation collective agricole. Elle a émis un avis sur 1 SCoT et 12 PLU. À ce jour, la surface agricole préservée grâce à ce travail sur les documents et autorisations d'urbanisme peut être estimée à 450 hectares, soit l'équivalent de 75 exploitations agricoles de surface égale à la moyenne de La Réunion.

La reconquête des terres en friche

La mise en œuvre de la procédure « terres incultes » permet la reconquête d'environ 400 ha remis en culture chaque année. La procédure, unique dans son application, avec une collaboration efficace entre le Conseil Départemental, la SAFER et l'État qui a montré son efficacité, a eu le mérite de compenser les pertes liées à l'urbanisation. Elle a permis de contribuer à compenser en partie, les pertes liées à la déprise agricole, observée notamment aux abords des secteurs urbanisés et sur les surfaces les moins productives et difficilement mécanisables.

Des engagements pris par l'État et les collectivités lors d'un colloque le 2 décembre 2021

Sur initiative de Monsieur Jacques BILLANT, préfet de la Réunion et en concertation avec Madame la présidente du Conseil régional et Monsieur le président du Conseil départemental, s'est tenu, le 2 décembre 2021, le colloque « Quelle stratégie foncière pour la Réunion ? ». A l'occasion de celui-ci ont été exposés et débattus les enjeux et moyens à mettre en œuvre en matière de foncier agricole. En clôture de ce colloque, les partenaires ont signé une déclaration d'intention commune qui a été diffusée par voie de presse.

3.5 - Quelques exemples d'appui aux filières par le plan France Relance

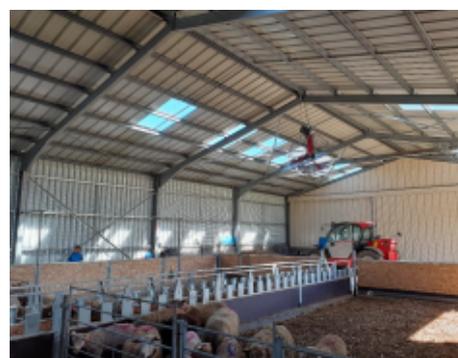


3.5.1 - Le pacte BBEA sur le bien-être animal et la biosécurité au centre des préoccupations

Un plan de modernisation des filières animales a été intégré au plan de relance pour investir dans la biosécurité afin de garantir la prévention des maladies animales et le bien-être animal, et ainsi participer aux objectifs d'autonomie alimentaire tout en répondant aux exigences des consommateurs pour une alimentation sûre, saine et respectueuse du bien-être animal. Les crédits d'Etat dédiés au Pacte BBEA sont mobilisés régionalement, dans le cadre de chaque PDR-FEADER (Programme de Développement Durable), en ciblant les projets de bâtiments d'élevage présentant une ambition réelle d'amélioration de la biosécurité et du bien-être animal. Ainsi, sont retenus les projets de construction de bâtiments prévoyant un accès à des espaces de plein air et permettant ainsi aux animaux de sortir, tout en répondant aux obligations de biosécurité. A La Réunion, en 2021, ce pacte BBEA a permis d'accompagner 6 projets pour plus de 2 M€ d'investissements dont 570 000 € de crédits d'Etat. A titre d'exemple, ont été retenus un projet d'élevage de poules pondeuses plein air, un bâtiment pour vaches laitières « ouvert » pour une meilleure aération et une meilleure ambiance à l'intérieur, et avec accès à une parcelle de pâture afin que les animaux puissent y paître après la traite, ou encore une bergerie avec ouvertures pour la luminosité et l'aération, ventilations mécaniques, et un accès parcours autour du bâtiment.



EARL chemin Café Le Tampon



Exemple de modèle de bergerie financée, avec ventilation et parois « ajourées », afin d'avoir une ambiance optimale dans le bâtiment, au niveau de l'air et de la lumière. L'alimentation est automatisées (tapis central avec distributeur automatique d'aliments).



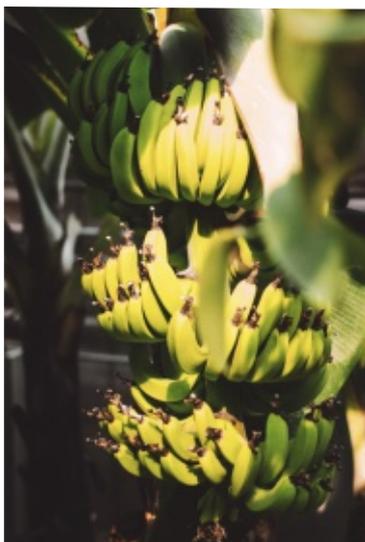
GAEC Grande ferme au Tampon, bâtiment financé : étable ouverte avec racleur automatique et distributeur d'aliments.



3.5.2 - Une nouvelle mûrisserie pour accompagner le développement de la filière banane à La Réunion

Au sein du groupe LM, le métier de préparation et conditionnement des fruits et légumes est exercé par la SAS LM PACK. En coordination avec la Société d'intérêts Collectifs Agricole Terre Réunionnaise (SICA TR) qui comprend 173 producteurs, le groupe LM s'est lancé dans un vaste plan d'augmentation de sa capacité à préparer, conditionner et stocker les fruits et légumes.

Actuellement, avec une capacité de traitement de 2 500 tonnes, les locaux de la SAS LM PACK dédiés à l'activité de mûrissement, de préparation et de conditionnement de bananes ne permettaient plus d'accompagner le développement et la structuration de la filière banane à La Réunion.



Afin de répondre à la demande du marché réunionnais, la SAS LM PACK a souhaité renforcer ses moyens de production de 1 500 tonnes de bananes supplémentaires, soit une production totale de 4 000 tonnes, en construisant une nouvelle mûrisserie dans le centre de conditionnement de la SICA TR à Saint-André.

L'opération d'un coût total de 1 004 863 € a bénéficié d'une aide de FranceAgriMer de 753 647 € dans le cadre de l'appel à projets « Plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires » de France Relance.

La commercialisation des bananes sous la marque Ti'Ban a permis à la banane péi de se démarquer dans les rayons des GMS.

3.5.3 - Accompagner un atelier de menuiserie



La filière bois à la Réunion nécessite d'être alimentée par des scieries performantes.

La scierie "Tradition Bardeaux" existe depuis 2015 et souhaite déménager pour s'agrandir afin de répondre à la demande croissante de bois. Elle va s'équiper d'une nouvelle ligne de sciage et de machines de seconde transformation pour maîtriser l'ensemble de la chaîne de transformation.

L'augmentation de la production de bois de sciage brut local permettra d'augmenter la production et d'offrir une alternative aux bois de construction importés. Cette augmentation de production passe également par l'embauche de plusieurs salariés.

Pour la construction du nouveau bâtiment et l'achat du matériel performant, l'atelier de menuiserie "Tradition Bardeaux" a bénéficié d'une subvention de 328 250 € pour 505 000 € d'investissement.



Scierie Tradition Bardeaux

3.5.4 - Accompagner les pépinières forestières



La forêt réunionnaise a bénéficié du plan de relance grâce à l'appel à projets « graines et plants » avec deux dossiers retenus (Volet « pépinières forestières » et Volet « travaux sylvicoles de renouvellement et entretien des forêts »), mais également celui de France relance bois, avec un dossier retenu (1ère et 2ème transformation du bois).



Pépinière ONF

Les pépinières de l'ONF produisent 40 000 plants par an de 140 espèces différentes, principalement indigènes, dont une forte proportion d'endémiques pour la restauration de la forêt dans le cadre de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Des plants sont également produits pour alimenter la filière bois locale.

Pour faire face à l'ambitieux défi de lutte contre le dérèglement climatique et compte tenu de la nécessité d'œuvrer à la résilience des forêts, deux pépinières de l'ONF nécessitent une remise à niveau pour permettre une augmentation des capacités de production. Des investissements permettront une amélioration des conditions de travail et une meilleure productivité.

Pour la réalisation de ses objectifs, l'ONF a bénéficié d'une subvention de 72 984€ pour 106 167€ d'investissement.



4



**La politique
régionale de
l'alimentation**



4.1 - L'autonomie alimentaire de La Réunion

Lors de sa visite officielle à La Réunion, le 25 octobre 2019, le Président de la République a demandé aux départements d'outre-mer de tendre vers une plus grande autonomie alimentaire à l'horizon 2030, avec un modèle agricole répondant aux attentes des citoyens et des consommateurs en faisant évoluer les produits en qualité et en créant plus de valeur ajoutée. Les enjeux en termes d'emploi, ainsi que la résilience de ces modèles agricoles ultramarins et le respect de l'environnement et des normes sanitaires, doivent être pris en considération.

Les travaux du comité de transformation de l'agriculture réunionnaise ont permis d'évaluer le taux de couverture des besoins alimentaires de La Réunion en fruits et légumes et produits d'origine animale (viandes et lait) en 2021, avec une projection à l'horizon 2030.

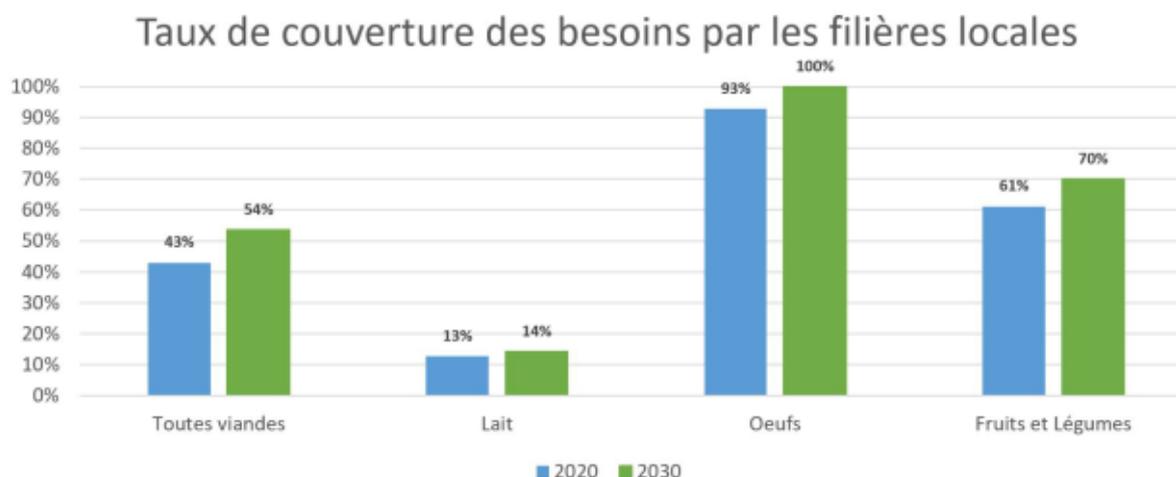
Définition : le taux de couverture est calculé en rapportant l'approvisionnement du marché par la production locale sur les besoins de la population. Il se calcule de la façon suivante :

Taux de couverture = (production locale - exportations) / (importations + production locale - exportations)

Dans la nomenclature douanière, les produits retenus correspondent aux viandes (code 02), aux produits laitiers (code 04), aux fruits (code 08), et aux légumes (code 07). Les « préparations à base de ... » n'ont pas été retenues dans le calcul (plats cuisinés, conserves, etc.), car il faudrait rentrer dans la composition de ces produits, ce qui est matériellement impossible à réaliser.

Tableau sur les évolutions du taux de couverture des besoins alimentaires de La Réunion en fruits et légumes et viandes, en 2020 et projection à 2030 (viande, lait, œufs, fruits et légumes)

Couverture des besoins (frais, transformé, congelé) par les filières locales	2020	2030
Toutes viandes	43%	54%
Lait	13%	14%
Œufs	93%	100%
Fruits et légumes	61%	70%



4.2 - La restauration collective scolaire : bilan de la mise en place du menu végétarien

Aujourd'hui, c'est menu végétarien !

La restauration scolaire a la responsabilité des repas dans les écoles, les collèges et les lycées. Savoir combiner équilibre et saveurs, répondre aux exigences d'hygiène et de budget sont des défis quotidiens.

A La Réunion, l'alimentation est basée en grande partie sur des produits d'origine animale. Donner davantage de place aux végétaux est un enjeu majeur pour l'avenir.

En effet, une journée végétarienne par semaine permet de :

- réduire l'impact de l'alimentation sur l'environnement,
- réduire les risques de maladies liées à la surconsommation de viande,
- découvrir de nouvelles saveurs et des menus équilibrés à base de végétaux, dont chacun pourra s'inspirer dans ses propres pratiques culinaires.

A La Réunion, 90% des gestionnaires de la restauration collective ont proposé un menu végétarien et 100 % en restauration scolaire.

La loi EGALIM prévoit que les gestionnaires de la restauration collective scolaire proposent un menu végétarien au moins une fois par semaine. L'enquête menée à La Réunion par la DAAF montre que l'essentiel des répondants, scolaires ou non, ont proposé des menus végétariens : 47 répondants sur 52 soit 90%. Ces 47 opérateurs représentent 21,3 millions de repas produits sur l'île.

Pour l'essentiel, les menus végétariens sont proposés une fois par semaine (83% des cas). Le menu végétarien est le plus souvent composé de plats à base d'œufs ou de plats à base de céréales, légumineuses et légumes. Dans une moindre mesure, il s'agit de plats ou préparations à base de fromage.

Le menu végétarien est le plus souvent un menu unique (68% des cas). Quand un choix multiple est proposé, le menu végétarien est proposé en alternative ou, plus rarement, toutes les options sont végétariennes.

4.3 - La lutte contre le gaspillage alimentaire

STOP au gaspillage alimentaire !

Sélection des produits à l'achat, stockage des aliments, dons... Chacun peut agir à son niveau pour lutter contre le gaspillage alimentaire dès sa cuisine, en adoptant des gestes antigaspi.

Le gaspillage alimentaire est défini comme toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée. L'objectif est de réduire le gaspillage alimentaire de 50% par rapport à 2015 d'ici 2025 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et d'ici 2030 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale. Au fil des années, la réglementation s'est renforcée.

Désormais, l'interdiction de rendre impropre à la consommation des denrées encore consommables s'applique aux industries agroalimentaires, aux grossistes, aux distributeurs et à la restauration collective. De même, ces acteurs ont l'obligation (au-delà d'un certain seuil) de proposer une convention de don à une association habilitée.

La loi Climat et résilience prévoit une expérimentation de solution de réservation de repas en restauration collective. A La Réunion, la moitié des opérateurs a réalisé un diagnostic du gaspillage alimentaire. La loi EGALIM prévoit une évaluation du gaspillage alimentaire dans la restauration collective : 50 % des opérateurs a réalisé ce diagnostic préalable à la mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces 25 opérateurs représentent 13,6 millions de repas.



Une grande quantité de denrées alimentaires perdue

Les pesées des excédents de repas (non servis et/ou jetés) menées sur le territoire par plusieurs collectivités ont montré que le taux de gaspillage alimentaire est d'environ 30 à 40% lorsqu'aucune action de sensibilisation et/ou réduction n'a été mise en place. Ce taux peut baisser jusqu'à 10 à 20% lorsque des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont mises en œuvre. Ces éléments permettent de saisir l'importance, tant environnementale qu'économique, du gaspillage alimentaire. Pour les 31,2 millions de repas produits par la restauration collective réunionnaise, on peut estimer que plus de 2 000 tonnes de denrées alimentaires sont perdues chaque année, d'où la nécessité de mettre en place des actions efficaces de lutte contre le gaspillage alimentaire. Les économies générées, par la mise en place d'actions correctives, peuvent être réinvesties dans l'achat de produits alimentaires locaux, de meilleure qualité et/ou l'achat de matériel de cuisine.

4.4 - Les PAT de La Réunion

Projets alimentaires territoriaux : les initiatives se multiplient à La Réunion

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire. Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel, à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Le plan France Relance a amplifié, en 2021, cette dynamique en y consacrant des moyens inédits. Jusqu'alors, à La Réunion, il n'existait qu'un seul PAT : le projet « Planté pou Manzé » porté par le Parc National de La Réunion dans le cirque de Mafate (lancé en mai 2019).

En 2021, grâce aux appels à projet du plan de relance et du Programme national pour l'alimentation, cinq autres PAT ont été lancés : PAT de Cilaos (Not manzé, not kultur, not avenir), PAT de Bras-Panon (Produits la kour nout zarlor), PAT de Trois-Bassins (Nourrissons nos racines, cultivons nos liens), PAT de La Possession (Cultiv' local, pou manj' local), PAT de l'Entre-Deux (Not mangé, not santé).

Pour obtenir plus d'information sur le PAT Mafate, allez sur le site :

<https://agriculture.gouv.fr/redonner-sa-place-lagriculture-le-projet-alimentaire-du-cirque-de-mafate-la-reunion>

Le Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète (PRND 2020-2023) a un an !

La nutrition et la lutte contre le diabète étant des priorités pour La Réunion, la DAAF se mobilise aux côtés de l'ARS pour mettre en œuvre le PRND et déployer différentes actions sur le terrain, pour informer et prévenir afin d'améliorer la santé nutritionnelle des Réunionnais.

La convention partenariale formalisant l'engagement des partenaires a été signée le 6 novembre 2020. La gouvernance de ce programme s'appuie sur différents comités techniques qui se réunissent plusieurs fois dans l'année.

Pour s'inscrire à la Newsletter : <https://mailchi.mp/orsrun/le-prnd-en-actions>



5

Accompagner l'agriculture dans la transition écologique et alimentaire



5.1 - La transmission d'exploitation et l'installation en agriculture

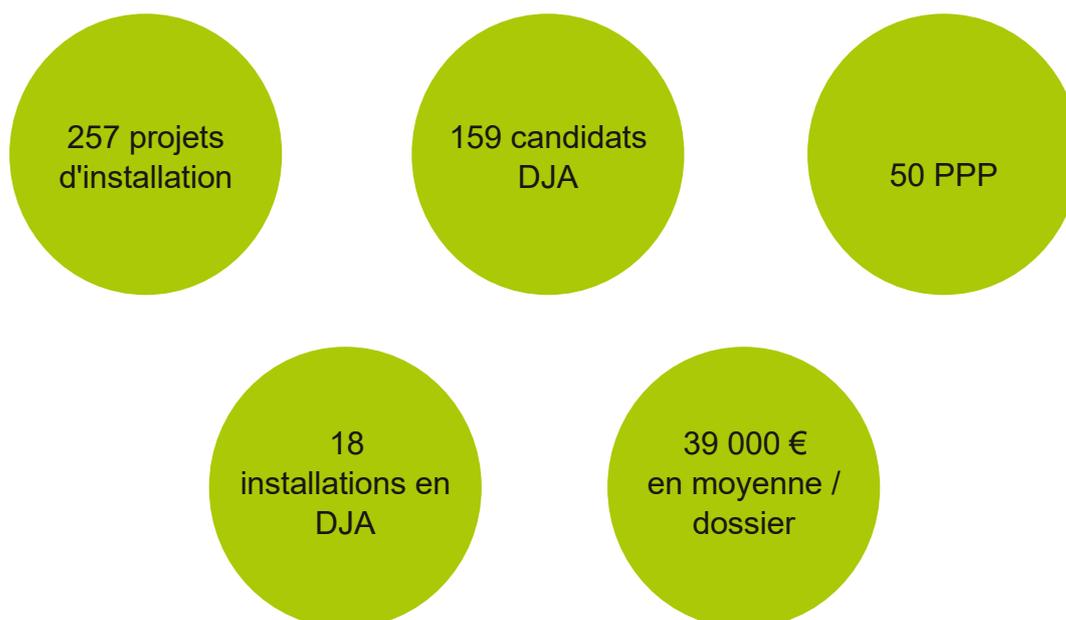
L'année 2021 a présenté un ralentissement des arrêts d'activité en agriculture avec seulement 70 radiations à la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) ; en revanche, la dynamique à l'installation se maintient puisque l'on dénombre 288 affiliations à la CGSS.

Ce contexte spécifique à la crise sanitaire et aux difficultés économiques met en avant moins de cessations d'activité que les années précédentes, les exploitants préférant probablement sécuriser leur système d'activité dans un contexte incertain.

Concernant l'installation en agriculture, 257 porteurs de projets ont été informés au niveau du Point Accueil Installation, attestant du fort intérêt pour le secteur d'activité agricole. La dynamique est stable depuis plusieurs années. Sur les 159 candidats motivés par une installation aidée, dispositif cofinancé par l'État et l'UE, la Dotation Jeune Agriculteur, 50 candidats ont pu réaliser un Plan de Professionnalisation Personnalisé. Celui-ci inclut un bilan de compétence permettant de flécher vers des actions de renforcement de compétences.

43 dossiers ont été validés suite à la réalisation des actions préconisées, permettant potentiellement de s'installer avec une DJA.

En 2021, dix-huit dossiers DJA ont pu être validés et les bénéficiaires pourront obtenir un soutien en trésorerie de 39 000 euros en moyenne. Le nombre de dossiers est en baisse par rapport aux années précédentes. Ceci est notamment lié à une inflation forte sur les matériaux, qui ralentit certains projets.



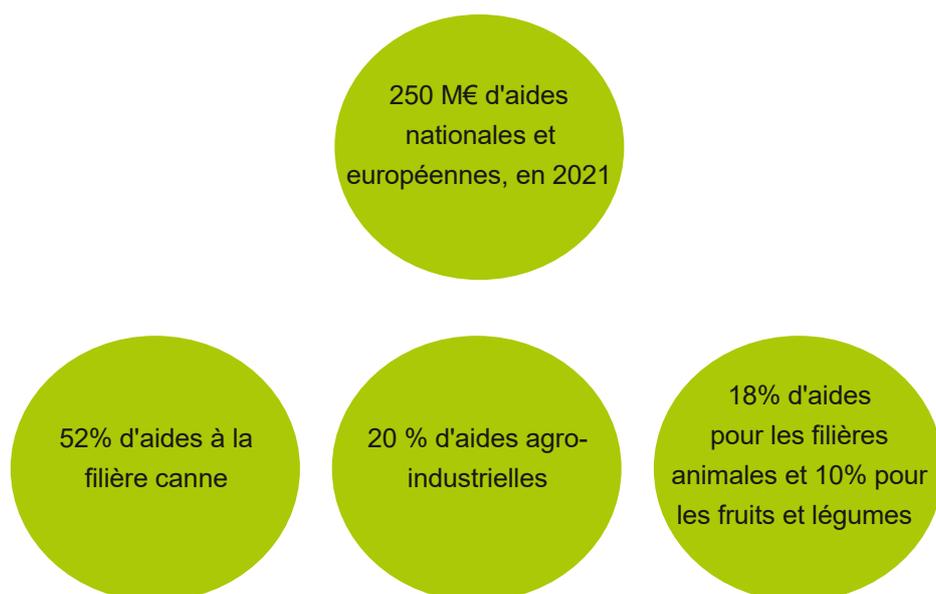
5.2 - Les aides publiques à l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt

Tous dispositifs confondus, la DAAF a contribué en 2021 au versement de plus de 250 millions d'euros d'aides publiques aux secteurs agricoles, agroalimentaires et à la R&D, dont près de 52% pour la filière canne, 18% pour les filières animales, 10 % pour les filières végétales hors canne. Le reste, soit environ 20% du total, a permis de financer des projets agro-industriels, de recherche, d'expérimentation agronomique, et des projets transversaux à l'ensemble des filières.

Les aides européennes constituent près des deux tiers du total (42% de POSEI et 21% de FEADER), l'autre tiers provient d'aides d'État dont une majorité est versée dans le cadre de la convention canne 2015-2021.

La DAAF, service instructeur de mesures du FEADER par délégation du Conseil départemental, a en charge l'instruction de dispositifs représentant 302 millions d'euros de FEADER, soit 78% de l'enveloppe globale. Au 15 novembre 2021, 163 millions de FEADER ont été payés depuis le début du programme en 2014.

Ces appuis financiers concernent l'accompagnement de l'agriculture, l'installation des agriculteurs, les investissements agricoles, hydrauliques et agroalimentaires, les mesures individuelles en faveur de l'environnement, telles que l'Indemnité compensatrice de Handicaps Naturels (ICHN), les Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC), les mesures en faveur de l'agriculture biologique et en faveur de la gestion de la forêt.



5.3 - La calamité agricole liée à la sécheresse

Près de 3 M€ pour indemniser la calamité sécheresse de 2020

La sécheresse, d'avril à décembre 2020, a été reconnue par arrêté préfectoral en date du 30 mars 2021 « calamité agricole », dans le cadre du Fonds de Secours de l'outre-mer, pour 21 communes de l'île. L'agriculture réunionnaise a subi des dégâts importants pour la canne à sucre, les prairies et les cultures maraîchères principalement.



Association Réunionnaise de Pastoralisme - Plaine des Cafres Août 2020

Les agriculteurs sinistrés avaient jusqu'au 15 mai 2021 pour déposer leur dossier de demande d'indemnisation à la DAAF. Au total, 591 dossiers ont été déposés, instruits et envoyés au ministère des outre-mer fin août. 43 dossiers se sont avérés inéligibles, en raison de pertes inférieures à 13% du chiffres d'affaires de l'exploitation ou d'une exploitation « non à jour » des cotisations sociales et fiscales.

La phase de contrôle terrain, qui a porté sur 5% des demandes n'a pas révélé d'anomalie particulière. Un Comité Interministériel composé principalement de représentants du ministère chargé de l'outre-mer, du ministère chargé du budget, du ministère chargé de l'agriculture s'est tenu le 15 septembre 2021 et a validé les dossiers proposés à l'indemnisation par la DAAF après instruction. Ainsi, ce sont 547 dossiers qui ont pu être indemnisés au mois d'octobre pour 2 945 391 €.



DAAF/agriculture.gouv.fr

Plantation d'ananas - Saint-André Novembre 2020

5.4 - L'agroécologie, les GIEE et les bonnes pratiques agricoles

Réussir une transition agroécologique en agriculture nécessite de favoriser la diffusion et l'appropriation d'approches innovantes par les agriculteurs, vers de nouveaux systèmes agricoles, dans le respect des principes du développement durable.

Les services de la DAAF accompagnent la diffusion de cette approche au sein de l'agriculture réunionnaise, au travers notamment de la reconnaissance et de l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental : les GIEE. Cette reconnaissance officielle par l'État de l'engagement collectif d'agriculteurs dans la modification ou la consolidation de leurs pratiques en visant une performance économique, environnementale et sociale, s'inscrit pleinement dans le projet agro écologique pour la France.

Au nombre de 10 en 2021 et impliquant plus de 200 exploitants agricoles de La Réunion, ces GIEE améliorent la gestion de l'eau, développent une approche collective dans la conduite de prairies, innovent au travers de la permaculture. Ils mettent en oeuvre des méthodes alternatives de production sans produits phytopharmaceutiques et la lutte biologique intégrée sous abris contre les ravageurs des cultures. La mise en place de filières écoresponsables basées sur la culture maîtrisée du goyavier, la lutte contre l'érosion, la réintroduction de biodiversité, la mise en place d'un lien social avec la population d'un secteur agricole, la promotion des circuits courts, la préservation des races menacées, sont autant d'initiatives portées par les GIEE.

Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) participe également à cet effort collectif vers la transition agroécologique et des pratiques plus vertueuses. Ainsi, plus de 1 150 exploitants bénéficient en 2021 de cet engagement contractuel qui les rémunère annuellement sur la base du respect d'un cahier des charges spécifique parmi 9 dispositifs différents (exemple : épaillage manuel de la canne, enherbement en cultures, ...) et 2 en agriculture biologique.

Pour la prochaine PAC (2023-2027), dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN), la DAAF a assuré la bonne coordination des travaux menés dans un cadre interDOM sous pilotage des services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, pour permettre l'émergence de nouvelles MAEC, basées sur des objectifs ambitieux en matière de réduction des produits phytosanitaires et d'entretien des espaces sensibles.

A noter également en 2021, le déploiement du plan France Relance, dans son volet « Transition agricole, alimentation et forêt » pour lequel la mesure « Plantons des haies » a permis de financer la plantation de plus de 3 km de haies d'espèces endémiques.

Enfin, la DAAF a poursuivi son travail d'animation dans sa dimension agricole des études du continuum « terre-mer » sur un bassin versant expérimental à Saint-Leu. L'origine des phénomènes érosifs a été partagée au sein d'un comité de pilotage dédié et les recommandations de nouvelles pratiques agricoles doivent maintenant être diffusées sur le territoire.

2021

- La deuxième année de transition pour les MAEC et la préparation de la prochaine génération de MAEC
- Un accompagnement des GIEE à poursuivre
- Des plantations de haies
- Un comité de pilotage du groupe de travail de lutte contre l'érosion des sols et les

2022

- Une nouvelle génération de MAEC pour le prochain PSN à partager et diffuser.
- Des pratiques agricoles à mutualiser pour lutter contre l'érosion.
- De nouvelles plantations de haies.
- Vers une communication et un partage des pratiques des GIEE.

5.5 - L'agriculture biologique

Quasiment inexistante en 2005, l'agriculture biologique représente en 2021, plus de 1800ha certifiées ou en conversion selon les chiffres de l'Agence Bio, soit 4,5 % de la SAU réunionnaise, et plus de 400 producteurs. L'agriculture biologique est donc une filière en plein essor, avec une progression annuelle de 16% et une forte demande des consommateurs. Toutes les productions sont représentées, mais les secteurs des fruits et légumes, du miel et des oeufs sont les plus importants volumes.

La DAAF participe aux comités techniques du plan bio, dont les premiers appels à projets ont été publiés début octobre 2021. En outre elle est membre des comités de pilotage et des comités de suivi du programme national "Ambition Bio 2022".

La DAAF a piloté le financement, par l'ODEADOM, d'une étude portée par la chambre d'agriculture, destinée à explorer la faisabilité d'une filière de canne bio à La Réunion.

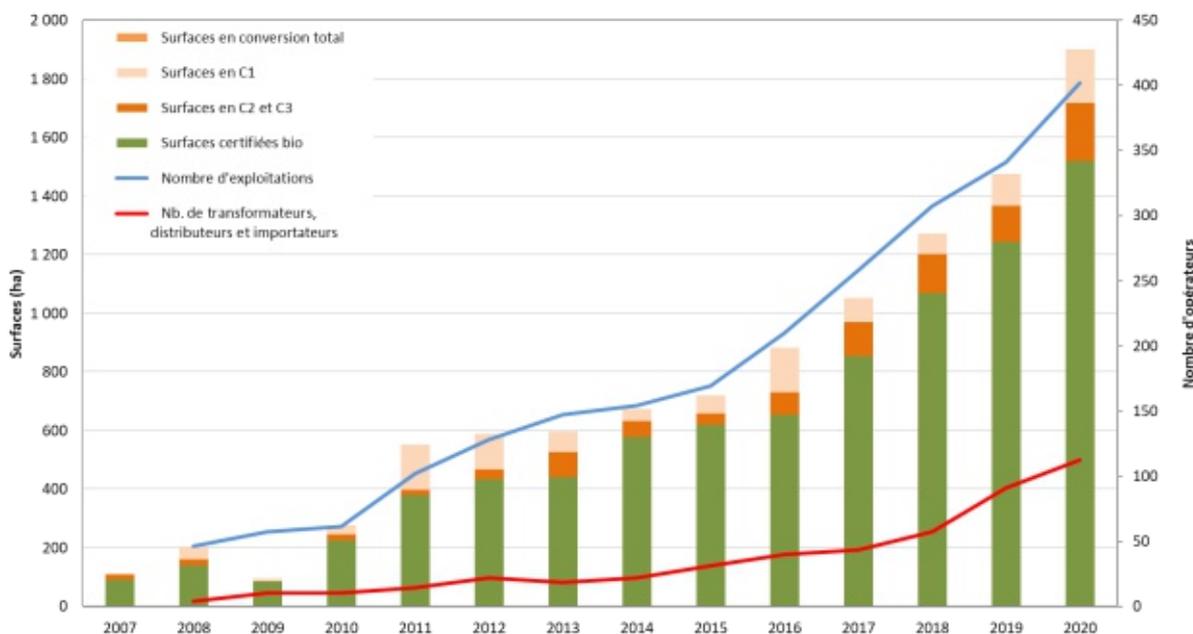
La chambre consulaire développe un projet de canne à sucre bio avec l'association Askabio et plusieurs planteurs souhaitant se lancer dans le bio.

Par ailleurs, dans le cadre du RITA canne, des expérimentations en conditions réelles sont menées par "eRcane" pour évaluer, au champ, les impacts de ce mode de production sur les rendements et pour connaître les surcoûts liés, en particulier ceux de la main d'œuvre.

De son côté, l'industriel Tereos Océan indien a également mené des études pour définir les investissements et les adaptations du process sucrier qu'il serait nécessaire de mettre en place pour produire du sucre bio. Les surcoûts identifiés pour cultiver la canne bio, pour produire du sucre bio, et la concurrence des autres pays producteurs, souvent d'Amérique latine, constituent des obstacles importants. Mais la création de valeur apportée par le label bio et l'existence d'un véritable marché européen du sucre bio justifie la poursuite de ces investigations.



Jeune pousse de canne à sucre



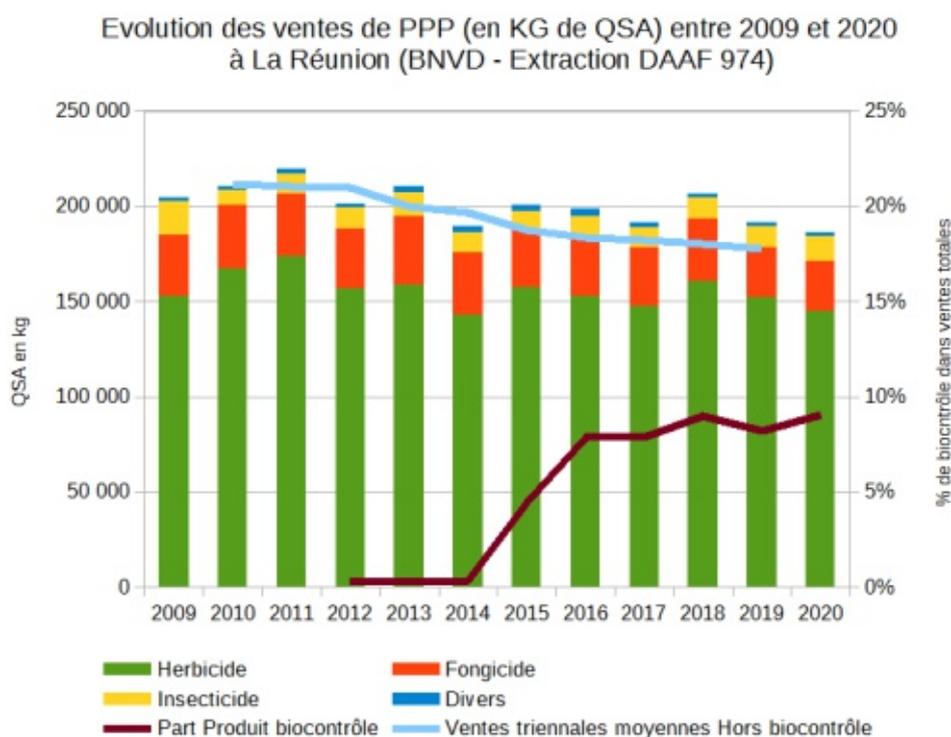
5.6 - La réduction de l'usage des produits phytosanitaires

Le plan Ecophyto a pour objectif de sécuriser et de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Les acteurs agricoles sont mobilisés et fédérés pour la mise en œuvre d'un plan d'actions locales répondant aux enjeux économiques et environnementaux de l'agriculture réunionnaise et aux attentes sociétales. Les enjeux portent sur la santé et l'offre alimentaire, dans un contexte pédoclimatique spécifique où les producteurs doivent faire face à une forte pression parasitaire, au manque de solutions durables pour protéger leurs cultures et à l'installation régulière de nouveaux ravageurs. La tendance à la baisse des ventes de produits phytopharmaceutiques à La Réunion se poursuit avec une réduction de 16% par rapport à 2009. Le recours aux herbicides reste prépondérant, ce qui représente 78% des ventes de produits phytosanitaires, dont les substances actives, telles que le glyphosate (28%, en baisse) et le 2,4-D (25%). Par ailleurs, la lutte contre la mouche orientale des fruits, *Bactrocera dorsalis* et la mineuse des tomates, *Tuta absoluta*, a engendré une hausse des ventes d'insecticides, essentiellement des produits de biocontrôle.

Suite à l'appel à projets Ecophyto 2020-2021, trois projets portés par des structures réunionnaises ont été retenus en avril 2021. L'année a été aussi marquée par le lancement de la réforme du réseau d'épidémiologie-surveillance (Bulletin de Santé du Végétal) et par le renouvellement du réseau DEPHY Fermes Canne à sucre.

Dans le cadre du plan de relance, le dispositif de soutien aux investissements dans les exploitations agricoles pour la réduction des intrants a permis à des centaines d'exploitations d'acquérir des agroéquipements permettant de réduire significativement la dérive et/ou la dose de pulvérisation de produits phytosanitaires, voire leur substitution.

Les actions de valorisation et de transfert des techniques ou systèmes économes en produits phytosanitaires se sont poursuivies via la formation (enseignement agricole, sessions du certiphyto, sensibilisation au BSV...) ou par l'organisation de journées techniques (RITA, DEPHY). En fin d'année 2021, un webinaire Ecophyto dans les DROM a été l'occasion de définir les orientations pour les déclinaisons du plan Ecophyto dans les territoires ultramarins, en cohérence avec la politique de transformation de l'agriculture dans les DROM et le plan stratégique national de la Politique agricole commune.



5.7 - La gestion et la valorisation des biomasses

L'optimisation de la gestion des biomasses en agriculture

2021

- Le déploiement du SATEGE, Service d'Appui Technique à la Gestion des Épandages se poursuit,
- Un nouvel accompagnement des projets de compostage en milieu agricole.

Les biomasses produites à La Réunion représentent un potentiel de valorisation (hors alimentation humaine prioritaire dans la hiérarchie des usages) orienté vers trois secteurs majoritaires, l'agriculture par retour au sol, la production de matériaux bio-sourcés et enfin, la production d'énergie.

Le gisement global, bien identifié aujourd'hui, représente plus de 2 millions de tonnes de biomasses, issues essentiellement de l'agro-industrie (sous-produits de la filière sucre), de déchets des collectivités (déchets verts et bio-déchets des particuliers) et d'effluents d'élevage.

L'enjeu de la valorisation de ces biomasses est au cœur des stratégies à définir pour assurer la transition agroécologique du territoire.

Dans ce cadre, la DAAF a participé à la création d'un groupe d'expertise qui accompagne la mise en place de projets de valorisation des biomasses, essentiellement des effluents d'élevage, par compostage à la ferme. Ce "groupe d'experts" a pour objectif de mettre en relation différents gisements de biomasses (lisier, litières de volailles, broyats de déchets vert,...) dans une logique de développement d'une économie circulaire de territoire.

Par ailleurs, la DAAF accompagne également la mise en place des instances de gouvernance, telles que le SATEGE, service qui pourra à la fois orienter mais aussi réguler les différents usages.

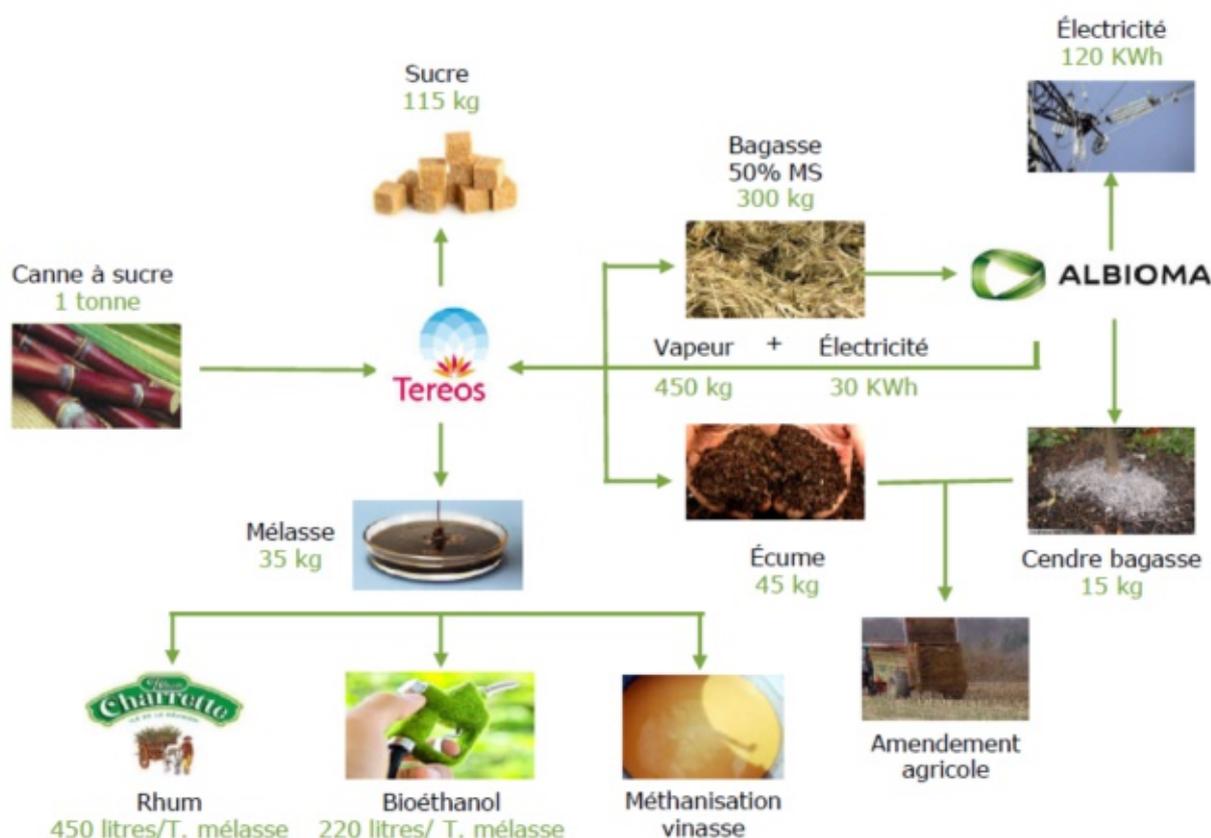
Un principe guide l'ensemble de ces démarches : hors valorisation alimentaire, les biomasses doivent prioritairement faire l'objet d'une valorisation agronomique par amendement du sol et fertilisation des cultures selon un principe d'économie circulaire, dans un cadre réglementaire maîtrisé et sécurisé qui reste encore à partager et expliciter. Cette approche contribue également à favoriser le stockage du carbone dans le sol et contribue ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique.

2022

- Une nouvelle communication pour le SATEGE,
- Une gestion des biomasses à inscrire dans un cadre réglementaire partagé.

5.8 - La canne permet de produire également de l'énergie renouvelable

Suite à l'étude macro-économique sur le développement d'une filière de valorisation de la fibre de canne à La Réunion, menée par la SPL Horizon Réunion, le comité de transformation de l'agriculture réunionnaise a choisi un scénario d'évolution qui optimise la part énergétique dans la filière canne, en développant des variétés de cannes-mixtes, permettant de renforcer la production de sucre, de rhum et d'énergie. Il a également été proposé la possibilité d'expérimenter une unité de 4 MWe, sous réserve d'identifier un porteur de projet et une faisabilité financière. Le CPCS (interprofession Canne-Sucre), le syndicat du sucre et Albioma, chacun dans leur domaine de compétences, ont exprimé les principaux freins et questionnements liés au déploiement de ce scénario. La mise en œuvre du scénario de développement de cannes-mixtes nécessite de conforter les hypothèses et d'enrichir les résultats, notamment sur les performances technico-économiques de la production en fonction des petites régions pédoclimatiques ou par types d'exploitations. Ainsi en 2022, la SPL Horizon Réunion, sous le pilotage du Conseil régional et du Conseil départemental, avec l'appui de la DAAF et des partenaires professionnels, poursuivra l'étude technico-économique pour la mise en œuvre opérationnelle des scénarios envisagés.



Source Albioma 2021

5.9 - Le plan "enseigner à produire autrement (EPA2)" pour les transitions et l'agroécologie (EPA 2020-2024)

Le plan EPA2 accorde une place renforcée aux apprenants comme acteurs de leur apprentissage et confirme le rôle pionnier des établissements d'enseignement agricole dans les dynamiques de transition agroécologique des territoires.

De nombreuses actions en faveur des transitions et de l'agroécologie sont réalisées au sein des établissements de l'enseignement agricole. A titre d'exemple, nous pouvons citer :

- la participation à la première récolte de riz à la Réunion depuis plus de 30 ans par les élèves de BTS Développement de l'Agriculture dans les Régions Chaudes (DARC) 2020-2022 de l'EPLEFPA FORMA'TERRA.

- La mise en place d'une formation, par le Service Formation et Développement en collaboration avec la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, a permis à 18 enseignants et formateurs de se confronter à « l'entretien stratégique », à l'EPLEFPA de Saint Joseph. Il s'agit d'une "déambulation"



Récolte du riz par les BTS DARC 2020-2022 de l'EPLEFPA FORMA'TERRA

avec un exploitant agricole pour réaliser un diagnostic qualitatif de son exploitation.

Les plans locaux "enseigner à produire autrement" des établissements d'enseignement agricole publics ont été formalisés et validés. Ils visent à établir des objectifs ambitieux autour des transitions et de l'agroécologie. Ces plans locaux s'inscrivent totalement dans le Projet Régional de l'Enseignement Agricole fixant l'objectif de « renforcer la mobilisation des établissements pour

accompagner et promouvoir la transition agroécologique et l'agriculture biologique ».

La construction et l'animation du plan régional est confiée à une chargée de mission de la DAAF qui pilote un réseau constitué des 3 référents dans les EPLEFPA et les MFR. Ce plan est étroitement coordonné avec la dynamique de transfert/innovation conduite en partenariat avec les trois RITA.



Formation à l'entretien stratégique des équipes pédagogiques à l'EPLEFPA de Saint Joseph

5.10 - Un appui à la recherche et aux réseaux d'innovation et de transfert agricole (RITA)

Depuis la création des Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA), la mobilisation et l'implication des partenaires n'est plus à démontrer tant au niveau coordination qu'au niveau développement d'innovations techniques. Les objectifs des RITA sont de permettre une meilleure communication entre les partenaires professionnels, de la recherche, du développement et de l'enseignement agricole, afin de faciliter le transfert des innovations vers les agriculteurs et les apprenants, futurs acteurs du monde agricole.

Des actions de transfert permettant la diffusion et l'appropriation des innovations sont régulièrement organisées sous différents formats comme les Agrofert'iles, journées techniques, formations, démonstrations aux champs... et diffusées via différents supports tels que newsletters, vidéos, facebook.

Afin de renforcer les actions de transfert déjà existantes et de mener une réflexion collective sur les outils de transfert les plus adaptés, des groupes de transfert au sein des trois RITA ont été créés. De ces groupes de transfert, ont résulté des outils améliorant la visibilité des innovations issues des expérimentations et une meilleure connaissance entre les partenaires et les acteurs du transfert. Le tableau de recensement des innovations et l'annuaire des organismes de formation continue sont consultables sur le site Coatis, système d'information des RITA dans les DOM.

Dans la même optique, une mission spécifique Agrofert'iles junior, pilotée par le Service Formation et Développement de la DAAF, a permis de créer de nouveaux outils, de différentes formes, tels que les circuits de communication et des fiches ressources à destination des partenaires pour la création d'outils pédagogiques adaptés aux apprenants.

Les trois RITA

- RITA Horticole (depuis 2012)
animation Armefflor
- RITA Canne (depuis 2015)
animation eRcane
- RITA Animal (depuis 2015)
animation FRCA

Les groupes de transfert des RITA

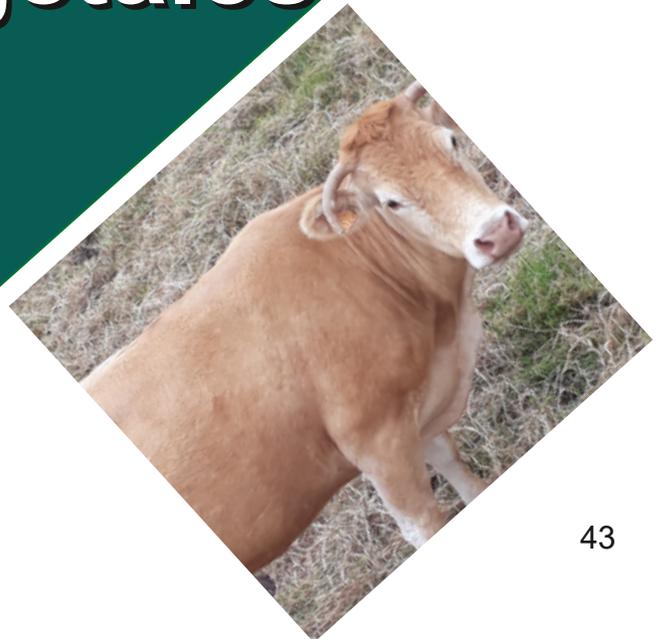
- RITA Horticole co-animation
DAAF-SFD / Chambre d'agriculture
- RITA Canne co-animation animatrice
RITA Canne / Chambre d'agriculture
- RITA Animal co-animation
animatrice RITA Animal / Chambre
d'agriculture



6



**Sécuriser la
qualité des
productions
animales
et végétales**



6.1 - La gouvernance sanitaire

La gouvernance sanitaire s'organise selon le dispositif suivant :

1- L'identification des « **dangers sanitaires** », qui sont classés en 5 catégories de A à E. sur la base du règlement européen 2016/429.

Le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux maladies animales transmissibles appelé « loi de santé animale LSA » est entré en vigueur le 21 avril 2021 et est construit selon le concept de base « Mieux vaut prévenir que guérir »

**Catégorie A : maladie normalement absente de l'UE -
Eradication immédiate**

**Catégorie B : maladie devant être contrôlée par tous les
EM - Eradication obligatoire**

**Catégorie C : maladie soumise à contrôle volontaire des
EM - Eradication volontaire**

**Catégorie D : maladie pour laquelle des restrictions aux
mouvements entre EM s'appliquent**

Catégorie E : maladie soumise à surveillance

2- Les organismes à vocation sanitaire (OVS) dans le domaine végétal (la FDGDON) et dans le domaine animal (le GDS) ainsi que l'organisation vétérinaire à vocation technique (l'OVVT), sont chargés d'organiser la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires.

L'Ordonnance n° 2021-1370 du 20 octobre 2021 relative aux mesures de surveillance, de prévention et de lutte contre les maladies animales transmissibles a introduit dans le code rural de nouvelles modalités de gouvernance pour les domaines animal et végétal. Les ASR (association sanitaire régionale) ne constituent plus un pilier obligatoire pour développer sous l'initiative des professionnels des plans collectifs de lutte.

3- Des instances de consultation

- o Le conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV),
- o Le conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) de la Réunion donne son avis sur les questions relatives aux dangers sanitaires réglementés. Il peut mettre en place des sous-groupes pilotés par les organisations professionnelles. Ces professionnels peuvent développer des programmes sanitaires d'intérêt collectif (PSIC) afin de favoriser la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires et de mutualiser les coûts correspondants. Ces programmes pourront être « reconnus » par l'autorité administrative (le préfet). Les modalités de reconnaissance et de fonctionnement de ces PSIC sont attendues par décret en 2022.

4- Une réglementation :

En application de la réglementation européenne, l'État élabore et met en œuvre la réglementation pour les dangers sanitaires réglementés.

Il pourra, à la demande des professionnels, reconnaître ou étendre les programmes d'actions sanitaires des opérateurs professionnels pour les autres dangers sanitaires.



6.2 - La sécurité sanitaire des aliments

La protection du consommateur

Tout au long de l'année, la DAAF veille à la protection des consommateurs pour leur garantir une alimentation sûre au quotidien en réalisant des contrôles sur les produits animaux et les denrées d'origine animale. Elle vérifie le respect des règles d'hygiène dans les différents types d'établissements (production agroalimentaire, grandes moyennes et petites surfaces, restaurants, métiers de bouche, cuisines centrales et scolaires, ...). Elle fait des contrôles réguliers qu'elle mène chez les exploitants agricoles du secteur animal ou végétal et du contrôle permanent mené dans les abattoirs. En outre, en 2021, la DAAF a réalisé plus de 250 contrôles tout au long de la chaîne de production. Parmi ces contrôles, 21 ont concerné des demandes d'agrément sanitaires.

En complément, la DAAF réalise régulièrement des prélèvements sur des produits commercialisés afin d'en vérifier la conformité en matière de contaminants chimiques ou bactériologiques. Dans ce dernier contexte, la détection de produits non-conformes peut conduire à des mesures de retrait et de rappel des denrées concernées en lien avec les professionnels concernés. Chaque contrôle donne lieu à une suite proportionnée aux constats effectués, allant de l'avertissement, pour les non-conformités mineures sans incidence, jusqu'à la fermeture administrative pour les cas qui présentent un danger immédiat pour le consommateur. Pour les cas le nécessitant, des procédures pénales sont engagées.

Ainsi, en 2021, la DAAF a délivré, hors cas des contrôles menés dans le cadre de l'attribution de l'agrément sanitaire, 122 avertissements pour des non-conformités mineures, 57 mises en demeure qui enjoignent, sous délai, le professionnel concerné, à se remettre en conformité et 25 décisions portant arrêt d'une ou plusieurs activités pour les cas les plus graves. Les autres cas restants ont permis de conclure à la conformité globale des structures inspectées.

En complément la DAAF intervient dans la gestion des cas d'intoxications alimentaires collectives, en lien avec la DEETS et l'ARS. Sur ces aspects la DAAF a diligenté 30 contrôles faisant suite à des signalements de cette nature et les mesures appropriées ont été prises pour chaque cas.

Enfin, en matière de sécurité sanitaire, la DAAF intervient, en relation avec les Parquets, sur les activités de détection et de contrôle des activités alimentaires exercées dans des conditions illicites ou en dehors de tout cadre légal.

6.3 - Le Plan Global de Maîtrise Sanitaire de l'Elevage Bovin

Face aux fortes préoccupations autour de l'état sanitaire des troupeaux de bovins de La Réunion, la DAAF et les acteurs de la filière ont mis en place le plan global de maîtrise sanitaire bovine (PGMSB), validé officiellement par le Préfet le 30 juin 2020.

Ce plan recense 53 actions articulées autour de 3 axes :

- la réduction de la mortalité en élevage,
- la lutte contre les insectes piqueurs,
- la mise en œuvre d'un plan d'assainissement pour la rhinotrachéite infectieuse bovine, la leucose bovine enzootique (LBE), la paratuberculose et la maladie des muqueuses.

Son coût total s'élève à 69 M€ dont 17,7 M€ apportés par l'État, un peu plus de 7M€ par les collectivités et 15,5M€ par les filières professionnelles elles-mêmes (coopératives et interprofession).

Pour la leucose bovine, l'ambition du Président de la République, annoncée en octobre 2019, est l'éradication de la maladie en 4 ans.

La très forte mobilisation des acteurs, permet aujourd'hui d'afficher de bons résultats en matière de mise en œuvre de la police sanitaire avec, au 1er décembre 2021, 308 élevages qualifiés officiellement indemnes de LBE et 354 élevages engagés dans la démarche de qualification de leur troupeau via la mise en œuvre des prescriptions des arrêtés préfectoraux.

On note l'investissement des partenaires agricoles avec un nombre d'élevages ayant obtenu la qualification "indemne de leucose" en progression constante et un taux de prévalence intra-cheptel en diminution.

S'inscrivant pleinement dans cette dynamique prioritaire, les services de l'État ont, en lien constant avec les organisations professionnelles et le Conseil départemental, initié les actions nécessaires tant structurelles que financières et techniques.

Le Premier ministre a par ailleurs confirmé la priorité accordée à ce plan dans la feuille de route qu'il vient d'adresser, le 28 septembre 2021, au préfet de La Réunion.

Au-delà des évaluations régulières de ce plan, un bilan sera réalisé au terme des échéances qui ont été fixées. Ce bilan comprendra une restitution des résultats obtenus ainsi que les éventuelles réorientations qui en seraient, sur ces bases, nécessaires.

Il convient de remercier tous les professionnels agricoles, les éleveurs, les organisations coopératives ou interprofessionnelles, les organismes publics, le Conseil départemental, les organismes de recherche et de développement, qui, aux côtés de l'État, se sont fortement mobilisés pour la mise en œuvre de ce plan essentiel pour conforter la dynamique des filières d'élevage et contribuer à l'autonomie alimentaire de La Réunion.



6.4 - La lutte contre les organismes nuisibles à La Réunion

La lutte contre les organismes nuisibles est un enjeu fort à La Réunion, car ils sont responsables de dommages élevés sur les cultures et engendrent des pertes économiques significatives, ainsi que des risques sur la biodiversité remarquable de l'île.

Il existe deux voies principales d'introduction potentielle d'organismes nuisibles pouvant affecter l'agriculture et l'environnement : le fret maritime et aérien et la "voie passager". Pour lutter contre ces introductions potentielles la DAAF met en oeuvre des contrôles aux frontières (port et aéroport).

- Le fret (classique ou express) fait l'objet de contrôles systématiques, quelle que soit la provenance et la voie d'introduction, maritime ou aérienne. Au premier semestre 2021, 1792 contrôles ont eu lieu au poste de contrôle frontalier phytosanitaire du Port, et 2104 à l'aéroport Roland-Garros. 5 lots ont été interceptés.
- La voie passager ressortit aux compétences douanières, la DAAF-SIVEP intervenant en appui dans le cadre d'une coopération de proximité. Elle représente une voie potentielle d'introduction d'organismes nuisibles, par le biais d'introduction de végétaux frais. L'arrêté préfectoral du 24 avril 2017 prohibe toute introduction de végétaux frais à La Réunion par voies passager ou postale.

La surveillance des organismes nuisibles sur le territoire est en partie déléguée à l'OVS FDGDON pour une attention particulière sur les ravageurs les plus préoccupants (Organismes Nuisibles Prioritaires).

Avec la réforme de l'épidémiosurveillance lancée en début d'année 2021, la surveillance des Organismes Nuisibles est en réorganisation pour observer les premiers foyers sur l'île et proposer une réplique adaptée en réduisant l'emploi des produits phytopharmaceutiques.

La maîtrise de la prolifération des mauvaises herbes demeure le problème principal de gestion des « nuisibles ». Elle demande une attention particulière pour proposer des alternatives au désherbants.

Les pistes pour lutter contre la mouche orientale des fruits sont diversifiées mais l'absence de moyens de lutte efficace aux champs limitait l'exportation des mangues jusqu'à ce que le traitement post-récolte par thermothérapie soit mis en place à la fin de l'année 2021.

D'autres ravageurs signalés dans l'océan Indien sont proches des frontières et l'intensification des échanges fait craindre leur apparition sur l'île.

6.5 - Les contrôles en santé publique et environnement

La DAAF mène tout au long de l'année de nombreux contrôles pour vérifier le respect de la réglementation en matière d'hygiène alimentaire, de salubrité des denrées, de santé, de bien-être animal, de protection de l'environnement et de l'usage de produits phytosanitaires sur les cultures.

Les établissements contrôlés sont choisis grâce à une analyse de risques qui se base sur plusieurs critères dont la réception de signalements ou de plaintes à l'encontre de l'établissement, les volumes de production, les types de production ainsi que les résultats obtenus lors des derniers contrôles. Les contrôles en hygiène alimentaire peuvent également faire suite à des alertes sanitaires de type intoxication alimentaire (25 déclarations sur le territoire en 2021).

En 2021 ce sont au total près de 550 établissements du territoire qui ont été contrôlés ou ont fait l'objet d'enquêtes judiciaires de la part des services de l'État. Ces contrôles ont donné lieu à 180 avertissements, 95 mises en demeure, 2 retraits d'agrément sanitaires, 10 fermetures administratives et 21 procès-verbaux. Plus de 40 tonnes de denrées alimentaires insalubres ont été écartées de la chaîne alimentaire grâce à l'intervention des agents de l'État. En parallèle de ces contrôles conduits sur l'ensemble du territoire, la DAAF mène également des contrôles aux frontières pour les produits importés par voie aérienne ou maritime. Au total, les équipes de la DAAF ont procédé au contrôle de près de 6000 lots de denrées animales, d'origine animale ou de produits végétaux, de 30 lots d'animaux vivants et de 80 lots d'aliments pour animaux. 45 refus d'admission ont été prononcés.

6.6 - La lutte contre la délinquance sanitaire

Depuis 2013, la DAAF de la Réunion est dotée d'une unité spécifique de lutte contre la délinquance sanitaire relevant des domaines de l'alimentation, de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux. Ainsi cette unité spécifique, composée d'agents spécialisés, travaille au quotidien en lien avec les autorités judiciaires, les forces de l'ordre et les services douaniers. L'objectif est de rechercher et constater les infractions concernant des activités illicites à fort risque soit pour la santé des consommateurs, soit pour la santé et la protection animale ou la protection de la santé végétale. Cela concerne en particulier les introductions illicites de produits phytopharmaceutiques non autorisés. Elle est également en capacité de mener les enquêtes administratives sur des sujets spécifiques de sa compétence.

Forte d'une compétence judiciaire associée à une expertise technique du domaine animal, végétal et de l'alimentation, la DAAF a orienté son action à partir de 2019 sur le démantèlement d'activités de production ou de distribution non déclarées de denrées alimentaires, réalisées dans des conditions sanitaires très dégradées ainsi que sur la lutte contre des activités d'élevage illicites de différentes espèces animales et d'abattage illicite. Elle a également poursuivi en 2021, le renforcement de la lutte contre les actes de maltraitance ou de cruauté envers les animaux domestiques de compagnie dans le cadre de la politique décidée par le préfet de La Réunion en la matière depuis 2020.

6.7 - La protection sanitaire et phytosanitaires aux frontières

Mise en place des nouvelles règles d'export des fruits

Le règlement (UE) 2016/2031, dit « loi de santé végétale », impose aux DROM, depuis le 14 décembre 2019, les mêmes exigences que les pays tiers pour les exportations de végétaux vers le territoire de l'Union européenne continentale.

L'ensemble des lots de fruits expédiés doit à présent être contrôlé et faire l'objet d'un certificat phytosanitaire d'origine.

Pour les organisations de producteurs (OP), le système repose sur un agrément des structures, un contrôle qualité par les opérateurs, et un échantillonnage en vue d'un contrôle officiel par les agents de la DAAF-SIVEP, pour chaque lot exporté. Pour la saison 2021, 502 certificats ont été signés, et une interception a été réalisée.

En ce qui concerne les colis de particuliers, un nouveau système, calqué sur celui des OP, est mis en place pour fin 2021, avec également un contrôle qualité par les opérateurs, doublé d'un contrôle de second niveau et d'une certification électronique pour chaque envoi (groupé par lettre de transport aérien ou LTA). Pour la saison 2020/2021, 219 certificats ont été validés.

Pour les bagages des passagers, l'option d'un contrôle direct dans l'aérogare, qui était en cours depuis fin 2019, a été remplacée par un contrôle sur les différents sites de la DAAF avec prise de rendez-vous préalable, et remise du certificat phytosanitaire en version papier, en vue d'un contrôle douanier à l'arrivée. En 2020/2021, 170 certificats ont été délivrés. La tolérance qui existait alors pour les lots de moins de 5 kg explique certainement ce nombre assez faible de certificats (ainsi que, dans une moindre mesure pour les colis, qui étaient de toute façon certifiés globalement à la LTA).

7



**Lutter
contre
l'errance et
la
maltraitance
animale**

7.1 - La lutte contre l'errance animale est une priorité sur le territoire réunionnais

L'errance animale est un sujet au cœur des priorités des pouvoirs publics à La Réunion.

Ainsi depuis 2017, un plan de lutte contre l'errance animale des animaux domestiques est mis en œuvre autour d'un partenariat renforcé entre l'État et les collectivités territoriales notamment intercommunales en charge de la gestion de ce phénomène.

Ce plan de lutte triennal vient en appui aux collectivités pour un financement d'environ 700 000 euros axé sur les investissements dans les refuges et fourrières, l'évaluation du phénomène, la stérilisation et l'identification des animaux et sur les actions de communication auprès du grand public. Ce plan a été renouvelé pour une nouvelle période (2020-2022) dans le cadre du contrat de convergence et de transition à hauteur de 2 millions d'euros.

La stérilisation des animaux errants est une mesure centrale du plan de lutte initié en 2017. Si en 2016, 3884 stérilisations avaient été effectuées, ce chiffre a vu une progression nette au terme de 2017, première année du plan de lutte, à hauteur de 6 144 actes pour l'année considérée dans le cadre de la campagne de stérilisation. Fin 2020, ce chiffre se porte à 7041. De manière concomitante, les identifications d'animaux, autre mesure concourant à la réduction du phénomène d'errance, sont constatées à hauteur d'une moyenne de 6 000 actes annuels.

Si au second semestre 2018, on estimait la population canine dans l'espace public à environ 73 000 chiens, dont 42 000 errants sans propriétaire et 31 000 divagants, ces données seront de nouveau évaluées dans le cadre du plan renouvelé 2020-2022 et permettront de mettre en œuvre les éventuelles adaptations qui seraient requises au regard de l'évolution du phénomène.

Le plan de lutte a également été complété en 2021 par l'ouverture d'un appel à projet dans le cadre du plan France Relance, visant le soutien des associations de protection animale dans les campagnes de stérilisation des animaux errants ainsi que dans les investissements faits au niveau des refuges ou familles d'accueil.



7.2 - La lutte contre la maltraitance animale

La lutte contre la maltraitance des animaux de compagnie et les actes d'abandon est une priorité des services de l'Etat à La Réunion. Ainsi le préfet de La Réunion a décidé le 20 mai 2020 la mise en œuvre de cette politique qui synergise les moyens et les actions de la DAAF, des forces de l'ordre et du monde associatif de protection animale.

Depuis le 20 mai 2020, les services de la DAAF ont enregistré plus de 230 plaintes, de niveaux de gravité diversifiés, relatives à la maltraitance animale des animaux domestiques de compagnie détenus par des particuliers. Ces signalements conduisent à des réponses proportionnées aux constats effectués pouvant aller du simple avertissement jusqu'à des mesures administratives de remise en conformité, telle l'injonction de soins vétérinaires, et ce indépendamment des poursuites pénales qui sont engagées en parallèle.

En 2021, sur 120 plaintes reçues au 1er novembre, 75% d'entre-elles ont conduit à une intervention du service dans la suite de l'analyse du signalement et 15% ont été transmises aux collectivités locales, au regard des compétences de ces dernières, car relevant de cas de nuisances diverses de voisinage ou relevant de la réglementation applicable en matière de chiens dangereux. Les 10% restant des cas signalés ont fait ou font l'objet d'enquêtes judiciaires spécifiques au regard des éléments suspectés ou concernent les actes d'abandon d'animaux.

En matière de typologie des cas constatés, la majorité des infractions ressortent d'un mode de détention inadapté à l'animal et d'un manque de soins. En parallèle, l'absence d'identification de l'animal est régulièrement constatée et fait l'objet d'une verbalisation systématique. En 2020, 10 chiens ont été retirés à leur propriétaire ou détenteur, par décision de justice au regard des faits constatés.

En 2021, la DAAF s'est investie, en lien avec les services de la police nationale dans le cadre d'un groupe partenarial opérationnel autour de la police de proximité. Dans ce contexte, une attention particulière est portée sur les actes de maltraitance et de cruauté animale concernant des animaux détenus dans des locaux ou bâtiments inoccupés. A la présente date, ce sont 25 chiens qui ont été retirés de ces situations par autorisation du Parquet et dont 22 ont pu bénéficier d'un placement en association de protection animale, pour adoption.





8



**La DAAF
autorité
académique de
l'enseignement
agricole**



8.1 - Les orientations ministérielles pour l'enseignement agricole à la rentrée 2021-2022

Face aux enjeux majeurs en matière d'agriculture, d'alimentation, de forêt et de développement des territoires, mais également d'ouverture et de promotion sociales, d'emploi et de partage des valeurs de la République, l'enseignement agricole technique a un rôle de premier plan à jouer. Dans ce cadre, la DGER vise à renforcer le continuum formation recherche-innovation-développement qui constitue la particularité de l'enseignement agricole ainsi que les partenariats avec le monde professionnel.

La dynamique du plan porté par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation « Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie » sera entretenue et développée en 2022. Elle dépasse à présent le domaine de la production agricole pour aborder celui de la transformation et des services.

La DGER poursuit le processus de rénovation des diplômes pour permettre d'adapter son outil de formation aux évolutions de la société et de l'économie. L'objectif est de diplômer des jeunes capables d'agir en conscience dans une société complexe et un monde professionnel en mutation.

Les élèves et étudiants de l'enseignement technique agricole bénéficient d'une ouverture à l'international, au travers de stages ou de voyages d'études. Alors que leurs mobilités ont été fortement perturbées par la crise liée à la Covid-19, ils peuvent bénéficier dès la rentrée scolaire 2021-2022 du cadre rénové du programme Erasmus+ qui représente une opportunité, avec des financements qui ont doublé au niveau européen et un programme plus inclusif, plus vert et plus international, en phase avec les ambitions de l'enseignement agricole.

Conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, tous les centres de formation d'apprentis (CFA) de l'enseignement agricole public ont obtenu, au 1er janvier 2022, une certification qualité.

Un travail est engagé sur l'évaluation de la valeur ajoutée des établissements, via l'outil APAE de l'Éducation nationale qui sera adapté aux spécificités de l'enseignement agricole. Par ailleurs, un outil d'auto-évaluation sera mis à disposition des établissements, avec l'appui de l'Inspection de l'enseignement agricole, dans une optique d'amélioration grâce à l'apport de pairs.

8.2 - L'enseignement agricole à La Réunion

Cet enseignement principalement technologique et professionnel est placé sous l'autorité académique de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, par délégation du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Depuis les lois de décentralisation, le conseil régional a la pleine propriété des biens de l'enseignement agricole public et partage la compétence sur l'offre de formation professionnelle continue avec le Pôle Emploi et les OPCO (Opérateurs Compétences). Depuis 2019, les branches professionnelles, par l'intermédiaire de leurs OPCO assurent le pilotage de l'apprentissage.

L'enseignement agricole est mis en œuvre par 9 établissements, implantés sur 11 sites, couvrant l'ensemble du territoire :

- 2 établissements publics d'enseignement agricole, composés d'un lycée, d'un CFAA (Centre de Formation d'Apprentis Agricole), et d'un CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) ;
- 5 MFR (Maisons Familiales Rurales) qui proposent également de l'apprentissage;
- 1 CFP (Centre de Formation et de Promotion) des MFR, qui propose de la formation continue;
- 1 lycée agricole privé.

L'enseignement agricole intègre les 3 voies de formation :

- Formation scolaire dans les lycées et les MFR ;
- Formation par apprentissage dans les CFAA publics et les MFR ;
- Formation pour adultes dans les CFPPA, au CFP des MFR et à la Chambre d'Agriculture, FDSEA et FDGDON (CERTIPHYTO)

Les formations se déclinent depuis la 4ème (4ème agricole), jusqu'à la licence professionnelle qui se réalise en partenariat avec l'Université.

Les secteurs d'activité dans lesquels intervient l'enseignement agricole concernent bien sûr la production agricole, mais aussi :

- L'agroalimentaire ;
- Les travaux paysagers ;
- La protection et la gestion de l'environnement ;
- La gestion des ressources naturelles ;
- Les activités hippiques ;
- La commercialisation des produits agricoles ;
- Les services en milieu rural.

Enseignement
agricole =
3 voies de formation

9 Etablissements
11 sites

8.3 - La mise en oeuvre du Projet Régional de l'Enseignement Agricole 2021-2025

Le projet régional a été publié en janvier 2021. Il présente la stratégie de l'enseignement agricole de La Réunion de 2021 à 2025 pour accueillir un plus grand nombre d'apprenants en consolidant son partenariat avec ses partenaires professionnels et institutionnels et en renforçant sa communication pour l'attractivité de son offre de formation, complémentaire de celle de l'Education nationale. Il a été traduit dans les projets d'établissements adoptés lors de l'année scolaire 2021-2022.

L'enseignement agricole a de bons résultats aux examens et assure une insertion professionnelle à ses diplômés. Ses succès sont liés aux relations proches entre élèves, apprentis et enseignants que permettent des établissements à taille humaine et des effectifs par classe propices à un enseignement adapté aux besoins de chaque apprenant, à une ouverture des établissements sur le territoire et les professionnels, à une tradition d'innovation pédagogique et d'ouverture à l'international qui donnent au plus grand nombre le goût d'apprendre et de développer ses talents. L'engagement de la communauté éducative et la diversité des formations proposées (voie scolaire et apprentissage, formation initiale et continue, enseignement public et privé) permettent ainsi à chacun de trouver son chemin et de réussir son projet.

Deux priorités sont transversales à l'ensemble des axes stratégiques du PREA 2021- 2025 :

Favoriser l'adaptation des actions de l'enseignement agricole de La Réunion aux spécificités régionales, et en particulier celles liées au contexte tropical, en adaptant les référentiels de formation et les situations d'apprentissage et en développant des actions de transfert

Favoriser l'évolution des pratiques pour accompagner la transition écologique des systèmes alimentaires en conciliant impératif environnemental, attentes sociétales et viabilité économique.



Projet Régional de l'Enseignement Agricole 2021 -2025



Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion

8.4 - Les résultats des examens de la session 2020-2021

Des taux de réussite élevés aux examens

Les élèves de La Réunion réussissent mieux qu'au niveau hexagonal dans beaucoup de diplômes. Régulièrement, le taux de réussite global est supérieur au taux de réussite national.

Session 2021 :

- 87 % en bac professionnel,
- 93% en bac technologique (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant),
- 96% en CAP.

25% des diplômés sont formés par la voie de l'apprentissage.

Les diplômés de l'enseignement agricole peuvent poursuivre leurs études en licence professionnelle (3 licences professionnelles à La Réunion) ou vers les écoles d'ingénieurs ou vétérinaires en métropole par voie initiale scolaire, apprentissage, formation continue ou validation des acquis de l'expérience.

Le taux d'insertion professionnelle dépasse les 70%, 7 mois après la fin des études et 90% 3 ans après l'obtention du diplôme. Les apprenants reçoivent un enseignement concret et personnalisé qui les prépare bien aux métiers auxquels ils aspirent, tout en répondant aux défis actuels : alimentation durable, protection de l'environnement, développement des territoires, santé et bien-être des animaux, énergies renouvelables, entretien des paysages, hydrologie, etc.

Les débouchés professionnels sont multiples : chef d'exploitation, responsable de culture ou d'élevage, chef d'équipe, technico-commercial, technicien d'expérimentation, contrôleur qualité, conseiller, ingénieur, paysagiste, chercheur, forestier, métiers de service à la personne, etc.

Taux de
réussite 2021

93% bac
technologique

96 % CAP

87 % BAC pro



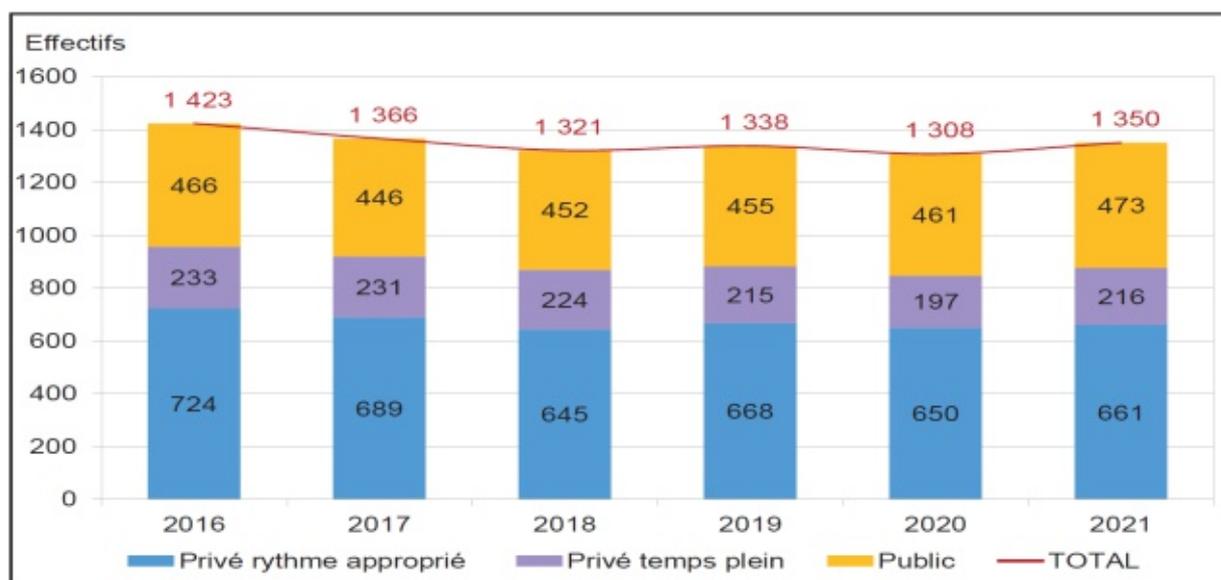
8.5 - La rentrée scolaire 2021-2022 : des effectifs en hausse

Les élèves et les étudiants de l'enseignement agricole de La Réunion ont fait leur rentrée le 16 août 2021. Les centres de formation d'apprentis avaient déjà repris leur activité depuis le 9 août 2021 et les personnels de la formation initiale ont retrouvé le chemin de l'école dès le vendredi 13 août pour préparer l'arrivée de leurs élèves.

Cette année encore, près de 2 000 jeunes sont répartis dans les neuf établissements de formation agricole de La Réunion qui proposent plus de 40 formations, de la 4ème à la licence professionnelle dans les domaines de la production agricole, l'agroalimentaire, les travaux paysagers, la protection et la gestion de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, les activités hippiques, la commercialisation des produits agricoles et les services en milieu rural.

Les effectifs officiels accueillis dans l'enseignement agricole sont en hausse, à la rentrée 2021, de 3,2% par rapport à l'année précédente. Cette évolution concerne le secteur public et le secteur privé.

Ce chiffre traduit une inversion de la tendance baissière continue constatée les années antérieures. La projection par rapport aux effectifs des classes entrantes et la poursuite du déploiement des nouvelles filières devraient permettre de consolider la tendance à l'augmentation des effectifs à la rentrée 2022. Pour la formation initiale par apprentissage, les chiffres sont globalement stables avec 373 apprentis au 1er octobre (contre 370 au 31/12/2020) répartis au sein des différents CFAA (Centres de Formation par Apprentissage Agricole).



Graphique : Evolution des effectifs en formation initiale scolaire par type d'établissement de la dernière note de conjoncture

Secteur public	+ 2.4 %
Secteur privé temps plein	+ 9.6 %
Maisons familiales rurales	+ 1.4 %
Evolution globale	+ 3 %

CFA de Saint-Paul	158
CFA de Saint-Joseph	183
Maisons familiales rurales	32
Total	373

8.6 - L'expertise française en ingénierie des dispositifs de formation dans les pays de la zone de l'océan indien (OI)

Les actions de coopération internationale de l'enseignement agricole s'inscrivent dans le cadre de la politique internationale de la France, à travers le Projet Régional de l'Enseignement Agricole et les projets des établissements. Elles se construisent en partenariat avec les collectivités territoriales, les administrations, les organisations professionnelles, les entreprises et les associations au sein de la Commission de Coopération Européenne et Internationale de l'Enseignement Agricole à la Réunion en tenant compte des spécificités régionales et locales. Elles reposent sur deux principes de base :

- l'existence d'une demande des partenaires ;
- des responsabilités partagées dans le respect de la souveraineté des Etats.

Les actions réalisées :

L'année 2021 a été marquée par la fin du programme Agri Business Plan 2014-2020 de l'île Rodrigues qui s'est concrétisé par la formation de 15 conseillers agricoles, d'une centaine de jeunes agriculteurs diplômés du Brevet Professionnel Agricole. Il en résulte une cinquantaine d'installations en élevage, en maraîchage et en arboriculture fruitière, d'une quinzaine d'ouvriers dans le domaine de l'agroalimentaire titulaire du CAPA ARC et enfin la construction d'un lycée agricole à Saint-Gabriel accompagné par la mise en place d'un dispositif d'enseignement et de formation agricole.

Les perspectives pour 2022 :

Des actions de prospective ont été menées dans le cadre du Plan de Développement France-Comores et dans la perspective du nouveau programme InterReg 2022-2027 dans les pays de la zone de l'Océan Indien. On retiendra un programme de développement de l'enseignement, de la formation et d'insertion en milieu rural aux Comores financé par l'AFD, la mise en place d'un dispositif de formation des enseignants et des étudiants aux Seychelles financé par le Seychelles Institute of Agriculture et Horticulture et le Conseil régional, d'un projet de développement de formation des jeunes agriculteurs et des échanges de pratiques entre les formateurs sur les thématiques de l'agroécologie financé par le programme Interreg pour l'île Maurice et un programme d'échanges dans le cadre de la mobilité des apprentis réunionnais et des étudiants malgaches qui sera financé par la Bourse Française, le Conseil départemental, et le Conseil régional pour Madagascar.

8.7 - Le plan France relance : quelques exemples dans l'enseignement agricole

L'enseignement agricole a été bénéficiaire du plan France relance à travers plusieurs mesures.

Tout d'abord une enveloppe de 50 000 € a été allouée pour renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et du paysage. La campagne de communication "numérique" sera lancée dès janvier 2022.

Celle-ci sera déployée et relayée auprès de nos partenaires pour une diffusion la plus large possible.

Une seconde campagne de communication "papier" autour des formations de l'enseignement agricole à La Réunion est également en cours. Ces actions visent à mieux faire connaître l'enseignement agricole auprès des jeunes, des parents, des partenaires institutionnels mais aussi du grand public.

Les exploitations des lycées agricoles publics (EPLEFPA de SAINT JOSEPH et EPLEFPA FORMA'TERRA de SAINT PAUL) ont également été éligibles au plan France Relance.

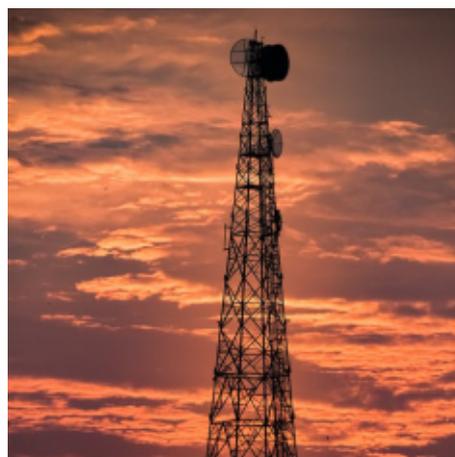
Grâce à l'appel à projet «Plantons des haies», ce sont près de 700 m de haies d'espèces endémiques et indigènes qui sont en cours de plantation pour favoriser la biodiversité autour de leurs cultures.



9



**Diffuser
l'information
statistique,
économique
et territoriale**



9.1 - Le recensement agricole 2020 : l'évolution de l'agriculture à La Réunion

En 2020, la Réunion compte 6 250 exploitations agricoles, soit 18% de moins qu'en 2010 lors du dernier recensement. Ces exploitations valorisent désormais 38 650 hectares, soit en moyenne 6,2 ha. La baisse des surfaces agricoles depuis 2010 est plus marquée que sur la précédente décennie. La perte de plus de 4 000 hectares de SAU, soit 10% des terres cultivées en 2010, est principalement expliquée par la baisse des surfaces en canne à sucre. Les autres productions résistent mieux à l'érosion voire progressent à l'image des cultures fruitières. La main d'œuvre employée en agriculture représente plus de 10 000 équivalents temps plein ; elle demeure très majoritairement d'origine familiale (72%) mais le volume de travail des autres actifs, comme la main d'œuvre saisonnière, s'accroît.

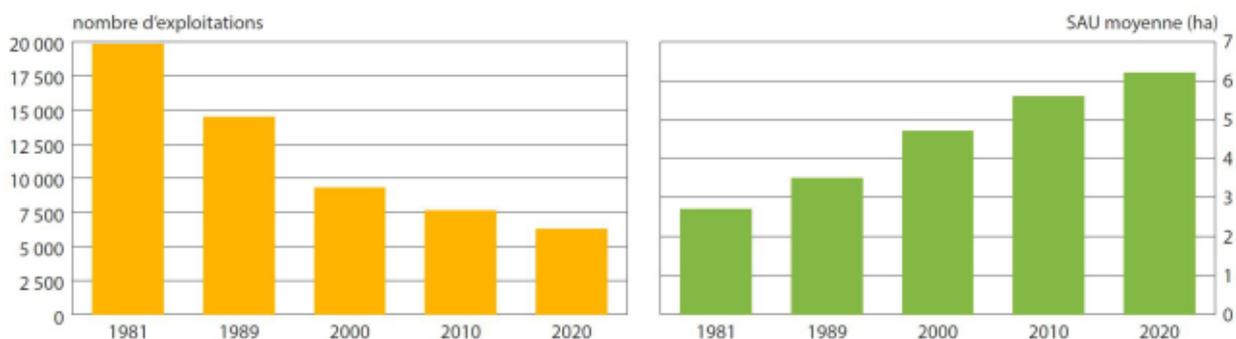
Entre 2010 et 2020, le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit au même rythme que sur la décennie précédente, soit 1,8% chaque année. En 2020, on compte ainsi 6 250 exploitations agricoles à La Réunion, soit 18% de moins qu'en 2010. Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent très modestement. En 2020, une exploitation dispose en moyenne de 6,2 ha soit 0,6 ha de plus qu'en 2010. L'exploitation familiale demeure toujours le modèle dominant de l'agriculture réunionnaise.

Comme le nombre d'exploitations, les surfaces consacrées à l'agriculture diminuent. Près de 10 % de la SAU soit plus de 4 000 ha ne sont plus exploités par les agriculteurs réunionnais. L'érosion annuelle moyenne représente 400 ha. Le recensement agricole ne permet pas de connaître le devenir de ces terres mais, entre la satisfaction des besoins pour la construction de logements, de zones d'activités, d'infrastructures et les difficultés de transmission des exploitations, il est peu probable qu'une part significative revienne dans le giron de la production agricole.

Représentant 55 % de la surface agricole, la canne à sucre reste le pilier de l'agriculture locale mais année après année, la sole cannière perd des hectares. Depuis 2010, ce sont trois mille hectares de canne qui ont disparu. En 2020, 21 350 ha de cannes sont cultivés par 2 730 planteurs.

Les surfaces en prairies sont également en baisse ; on compte 1 300 hectares de surfaces fourragères en moins par rapport à 2010. La diminution du cheptel bovin en particulier celui à vocation laitière constitue un élément pour expliquer le recul des surfaces en prairies. De même, la disparition et la non comptabilisation des toute petites structures d'élevage de ruminants amplifient cette tendance.

Evolution du nombre d'exploitations agricoles de 1981 à 2020 et de la SAU moyenne par exploitation
(Source : recensements agricoles)



9.2 - Bilan des importations de denrées alimentaires à La Réunion

Chaque année, le service de l'information statistique et économique de la DAAF publie un bilan des importations des fruits, légumes, et viandes de l'année précédente à La Réunion, avec un regard sur les dix dernières années écoulées.

Des représentations cartographiques permettent de visualiser la provenance de ces importations.

En 2020, 41 000 tonnes de fruits et légumes frais ont été importées à La Réunion, ainsi que 38 000 tonnes de viande de bœufs, porcs, ovins, caprins, volailles et lapins, sous forme fraîche ou congelée (hors produits à base de viande).

Outre les volumes importés, c'est également l'évolution de ce flux entrant de denrées qu'il est utile de connaître. En effet, l'Etat par la voix du Président de la République dans son discours du 25 octobre 2019 a fixé comme objectif aux DOM de viser l'autonomie alimentaire.



ÉTUDES | LA RÉUNION AVRIL 2021 (N°1)

OBSERVATOIRE DES IMPORTATIONS Bilan des importations de fruits, légumes et viandes 2011 - 2020

L'année 2020 aura été marquée par les conséquences de l'épidémie de Covid-19. Écoles fermées de mars à mai 2020, confinement de la population, et diminution drastique du trafic aérien sont autant de facteurs qui ont pu affecter les importations de produits agricoles à La Réunion en 2020. Les tendances observées dans cette publication sont donc à prendre avec précaution, notamment la baisse importante des volumes de viande importés. Est-ce une tendance de fond, ou une conséquence ponctuelle de la crise ?
La DAAF tient à jour les données relatives aux importations des produits agricoles dans le cadre de son observatoire. Ces informations complémentaires à l'évaluation de la production locale permettent de mesurer les évolutions de la consommation à La Réunion mais également de mettre en évidence des pistes pour le développement agricole régional, dans l'optique de tendre vers plus d'autonomie alimentaire.

Légumes

Les importations de légumes frais n'ont jamais été si élevées à La Réunion. Elles ont augmenté de 9 % pour atteindre 18 500 tonnes en 2020 (Fig. 1). Comme d'habitude, le légume le plus importé est l'ognon. Avec 9 200 tonnes, il représente la moitié des volumes de légumes frais entrés sur le territoire en 2020. Ils proviennent essentiellement d'Italie (34 %), de Madagascar (15 %) et du Pakistan (7 %).
Les importations d'ail sont stables depuis 16 ans : 1 800 tonnes ont été importées en 2020, presque exclusivement de Chine.
Les volumes de salades importées en 2020 sont en baisse de 6 % par rapport à 2019. Elles restent toutefois à un niveau important à 9 de 3 200 tonnes. C'est un niveau qui a déjà été atteint en 2014. Les ventes orientées de Chine, et des nouvelles mesures d'austérité.
La hausse des importations de pommes de terre est très significative en 2020 : + 60 %. Plus de 21 tonnes ont été importées, essentiellement de France métropolitaine. C'est 1 400 tonnes de plus qu'en 2019. En dix ans, les volumes importés de pommes de terre ont été multipliés par 3 (Fig. 2).

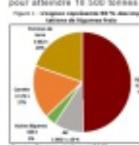


Figure 1 - Répartition des importations de légumes frais en 2020 (en %)

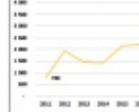


Figure 2 - Évolution des importations de pommes de terre (en tonnes)



Figure 3 - Carte des principales sources d'importation de légumes à La Réunion

Volume des importations de produits agricoles			
Produits importés (en tonnes)	2011	2019	2020
Légumes frais	13 324	17 056	18 508
Riz	46 517	44 071	43 411
Fruits frais	16 226	19 945	22 243
Bœuf	3 503	4 520	4 522
Porc	11 933	11 456	10 719
Ovins - caprins	1 752	1 783	1 726
Volaille	16 499	21 543	20 508
Lapins	215	116	132

9.3 - Les publications statistiques et économiques et les fiches sur les filières agricoles, agroalimentaires et forestières

Tout au long de l'année, le SISE met en ligne sur le site internet de la DAAF un certain nombre de publications statistiques et économiques :

- Le **Mémento agricole** est la publication de synthèse de référence sur l'agriculture à La Réunion. Publié chaque année, on y retrouve toutes les données de production par filière (animales, végétales, agroalimentaire), des chiffres sur l'occupation du sol, sur l'emploi en agriculture, sur le marché alimentaire (taux de couverture par la production locale, importations) et sur la formation agricole. On y trouve également des données économiques issues des comptes de l'agriculture, et un bilan des aides à l'agriculture. Les notes de conjoncture sont publiées tous les deux mois. Elles sont le fruit du travail collectif et interservices de la DAAF. On y retrouve des données de marchés (fruits & légumes, sucre), des données conjoncturelles des filières (sanitaire, économique, productions, importations) et de la communication sur les politiques publiques qui touchent à l'alimentation, l'agriculture, et la forêt.
- Le **bilan des importations** est un document synthétique qui présente l'évolution des volumes importés chaque année pour les fruits et légumes, et la viande. Des cartes sur la provenance des denrées importées enrichissent le document.
- Les **résultats économiques des exploitations agricoles de La Réunion** sont issus de l'analyse des données du réseau d'information comptable agricole (RICA). Le RICA est une enquête statistique annuelle qui permet de recueillir les données comptables nécessaires à la constatation annuelle des revenus et à l'analyse du fonctionnement économique des exploitations agricoles, en fonction de l'orientation économique (OTEX) et de l'Unité de Dimension Européenne (CDEX), en analysant les capitaux engagés, l'investissement, l'endettement, les coûts de production et les charges qui sont finement détaillées.
- Les **fiches filières de La Réunion** : le service de l'information statistique et économique de la DAAF actualise chaque année des fiches sur les filières agricoles, agroalimentaires et forêt-bois de La Réunion. Chacune d'entre elle est une synthèse harmonisée comportant un bref historique, les acteurs de la filière, les chiffres-clés de production ainsi que quelques repères sur les données économiques et le marché. En 2021, l'ensemble des fiches filières animales ont été actualisées, et deux nouvelles fiches filières ont été publiées : filière apicole et filière forêt – bois.



9.4 - Les études de la DAAF

Agreste Etudes est une revue technique à comité de rédaction qui se donne pour objectifs de valoriser des travaux conduits en interne ou des études commanditées par le ministère en charge de l'agriculture.

Pendant l'année 2021, le numéro 111 de la revue a été publié par le SISE. Il portait sur une enquête consacrée à la qualité et à l'origine de l'approvisionnement de la restauration collective à La Réunion. Il s'agissait d'analyser ces données collectées pour l'année 2019.

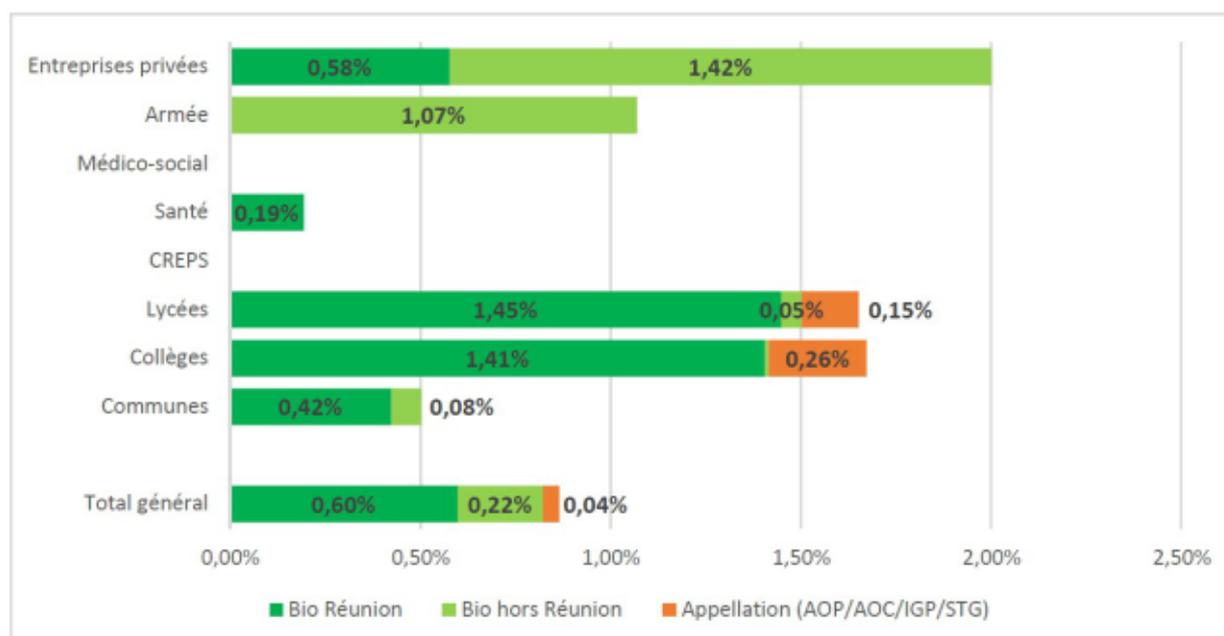
L'étude servira de référence pour suivre, à partir de 2022, les obligations d'approvisionnement décrites dans la loi du 30 octobre 2018, dite « EGALIM », qui fixe, en particulier, une part de produits durables et de qualité dans la composition des repas d'ici le 1er janvier 2022.

L'analyse des données collectées pour l'année 2019 montre que les établissements de restauration collective ne sont pas toujours en mesure de tracer les produits durables et de qualité et de les isoler dans les factures des fournisseurs.

Malgré l'adaptation des seuils de la loi EGALim pour les départements d'outre-mer, réalisée avec le décret n°2021 1235 du 25 septembre 2021, l'enquête menée par la DAAF montre que les objectifs fixés par la loi n'étaient pas accessibles en 2019. Les produits durables et de qualité représentaient 0,86 % seulement des achats de la restauration collective réunionnaise, dont 0,82 % de produits biologiques, alors qu'un seuil de 20 % de produits durables et de qualité dont au moins 5 % de produits biologiques est applicable à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Compte-tenu de l'importance des produits locaux dans les approvisionnements de la restauration collective – ils représentaient 40 % du total des achats en 2019 - une adaptation de la production locale aux modalités du texte de loi est aussi nécessaire.

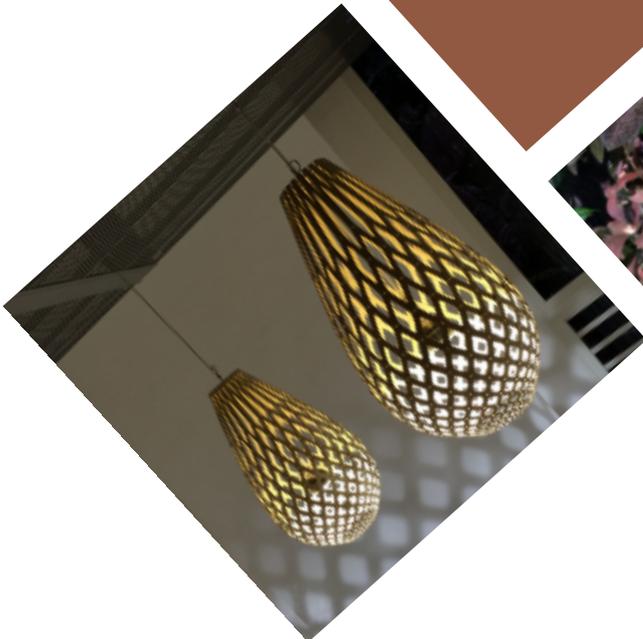
Part des produits durables et de qualité dans les achats de la restauration collective en 2019





10

**La vie
interne de la
DAAF**



10.1 - La mise en oeuvre du secrétariat général commun, depuis le 1er janvier 2021

Dans le cadre de l'organisation territoriale de l'État, l'ensemble des secrétariats généraux des administrations déconcentrées de l'Etat a été fondu en un service unique, le Secrétariat Général Commun (SGC). Opérationnel depuis le 1er janvier 2021, le SGC assure les missions support pour le compte de :

- la préfecture ;
- la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) ;
- la Direction de la Mer Sud Océan Indien (DMSOI) ;
- la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) ;
- la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) ;
- la Direction de la Cohésion Sociale (DCS) ;
- la Direction des Affaires Culturelles (DAC).

Le SGC exerce ses missions sous l'autorité du préfet de La Réunion et sous l'autorité fonctionnelle des chefs des services concernés.

Le secrétariat général commun assure la gestion de fonctions et moyens mutualisés en matière budgétaire, d'achat public, d'affaires immobilières, de systèmes d'information et de communication, de logistique, de ressources humaines, d'affaires juridiques, de relations avec la médecine de prévention et de mise en œuvre des politiques d'action sociale au bénéfice des agents des entités contractantes.

Les services du centre de services partagés interministériel (CSPI) Chorus et de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) sont rattachés au SGC. La DAAF bénéficie de l'appui d'un référent de proximité du SGC, qui en constitue l'interlocuteur privilégié. Celui-ci assure le rôle d'interface pour le suivi du contrat de service du SGC. Il participe en tant que de besoin aux comités de direction du SGC et des entités contractantes.

10.2 - Le plan qualité de vie au travail à la DAAF

La DAAF met en œuvre une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail. Dans un premier temps orientée vers la prévention des risques psycho-sociaux, la démarche est axée aujourd'hui vers une vision plus large de la qualité de vie au travail. La volonté est de privilégier les actions concrètes, avec effets visibles au bénéfice de la communauté de travail.

Quelques exemples d'actions mises en œuvre en 2021 :

La DAAF a souhaité permettre à l'ensemble de sa communauté de travail de bénéficier de matinales de sensibilisation. Ces ateliers innovants avec une approche participative ont permis à plus de 40 agents d'échanger autour de la communication, des différences de personnalité, de gestion du stress. La DAAF s'est associée aux autres services de l'État et à la Préfecture pour promouvoir les initiatives et les expérimentations allant dans le sens de l'innovation managériale, de nouvelles techniques de gestion de projets, d'animation de réunions. Cette dynamique s'est concrétisée en 2021 par la naissance de la Communauté interministérielle des Ambassadeurs de la transformation publique : mise à disposition d'outils de communication pour la communauté, des rencontres virtuelles, participation à l'organisation d'un grand évènement sur l'innovation managériale à La Réunion et réalisation d'un documentaire de 26 minutes sur des démarches innovantes mises en œuvre par les agents de la fonction publique à La Réunion. Un projet est en cours pour établir un plan d'action AQVT 2022-2024 qui permettra de donner les nouvelles orientations d'action pour les années à venir.



10.3 - Le plan égalité-diversité à la DAAF

Déclinaison, à La Réunion, du plan d'action du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en 8 actions

La DAAF a mis en oeuvre un plan d'action en faveur de l'égalité, de la diversité et de la lutte contre les discriminations.





Les brèdes chou chou

Le siège de la DAAF à Saint-Denis



L'antenne sud de la DAAF à Saint-Pierre



Daaf de La Réunion
Parc de la Providence
97489 Saint-Denis cedex
Tél : 0262 30 89 00
web : <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/>